

VERBATIM DE LA RÉUNION DE CLÔTURE
COURSEULLES-SUR-MER

Le 18 juillet, 20h à 23h, salle de l'Edit

En tribune

Commission particulière du débat public :

Claude BRÉVAN, Présidente

Laurent PAVARD, Membre

Jean-Louis CHEREL, Membre

Roger SILHOL, Membre

Mireille LETEUR, Membre

Maîtrise d'ouvrage

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

David LEMARQUIS, Chef du projet, EDF EN

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, si vous voulez bien vous installer, nous allons engager le travail autour de cette dernière réunion. Je passe d'abord la parole à Monsieur le Maire de Courseulles, qui nous a, pour la deuxième fois, prêté cette magnifique salle qui accueille beaucoup de monde. Allez-y si vous le voulez bien.

Frédéric POUILLE, Maire de Courseulles-sur-Mer

Merci Madame la Présidente. Écoutez, oui, je suis tout à fait ravi de vous recevoir pour la seconde fois. Je voudrais vous remercier d'être aussi, de vous être déplacés aussi nombreux ce soir encore pour débattre, remercier les membres de la Commission pour, je dirais, les relations que nous avons eues pendant tous ces mois de travail sur le terrain qui étaient des relations conviviales, franches et tout à fait agréables, et vous remercier vous, Madame la Présidente, pour votre sympathie et puis voilà, votre convivialité. Merci à tous et bonne soirée. Merci.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci Monsieur le Maire. Je vais vous expliquer la manière dont va se dérouler cette réunion.

Les réunions de clôture sont toujours un peu formelles, elles ont un format qui est assez précis. On va d'abord vous présenter un peu ce qu'a été le débat, c'est-à-dire sur quel périmètre il a porté, quelle diffusion a été faite. Puisqu'encore aujourd'hui, certaines personnes disent qu'elles n'ont pas eu connaissance du débat, qu'elles ont été sous-informées, ce qui nous paraît à vrai dire assez difficile à concevoir. On vous parlera également de la participation aux réunions. Ensuite, on vous parlera des moyens d'expression hors réunions publiques, donc les questions qui ont été posées étaient nombreuses, elles ont été très diverses, les avis qui ont été émis, les contributions qui sont un peu plus que de simples avis, qui sont déjà des documents relativement importants et puis, en fait, ceux qui contiennent les 16 cahiers d'acteurs qui ont été proposés lors de ce débat. Ensuite, je vous présenterai une synthèse de ce débat, en tout cas ce que la Commission en a retenu. C'est un débat riche, long et je serai forcément un peu longue si je veux restituer tout ce qui a été dit, pas tout, mais la majeure partie de ce qui a été dit. Il y aura une partie de débat et vous pourrez à ce moment-là bien sûr intervenir, pour dire ce que ce débat vous a apporté, s'il vous reste beaucoup d'attentes, si vous avez encore besoin de vous exprimer une dernière fois.

Bien sûr, ça n'est pas le lieu de recommencer le débat à zéro, vous vous en doutez, il y a déjà eu beaucoup de choses, mais ça n'empêche pas de confirmer votre position ou au contraire de dire qu'elle a évolué en fonction de ce que vous avez entendu, de dire ce qui vous reste comme questions qui n'ont pas trouvé de réponse et puis, on questionnera le maître d'ouvrage sur lui-même, la perception qu'il a eue de ce débat et les suites qu'il est en mesure d'annoncer à la suite de ce débat, probablement pas toutes, mais en tout cas, il peut tracer quelques perspectives sur la manière dont il entend prendre en compte tout ce qu'il a entendu. Monsieur le Préfet interviendra à son tour pour dire effectivement ce qu'il retient de ce débat et ce qui lui a paru le plus significatif, le plus important, ce que le débat a apporté en termes d'enrichissement par rapport à toutes les concertations qui se sont déroulées et puis il me reviendra de clôturer la réunion, et pas le débat, car le débat peut encore durer pendant 48 heures, jusqu'à samedi soir 24 heures, heure et date à laquelle on

fermera le site, c'est-à-dire que vous ne pourrez plus envoyer de contributions. Mais tout ce qui sera posté ou écrit sur le site avant samedi minuit sera repris dans le compte rendu que nous établirons par la suite. C'est la dernière réunion, ça n'est pas encore tout à fait la clôture, il vous reste encore la possibilité de vous exprimer après cette séance pendant 48 heures. Donc cette première partie sur les données générales du débat va vous être faite par les divers membres de la Commission que je ne vous ai pas présentés une nouvelle fois, parce que vous les connaissez. Je vais d'abord donner la parole à Madame Mireille LETEUR qui va vous présenter les caractéristiques générales, le périmètre. J'ajoute que ce périmètre, je fais un petit commentaire avant que Mireille ne prenne la parole, il est apparu assez pertinent à notre sens en tout cas, parce que la quasi-totalité des questions qui ont été posées l'a été par des habitants ou des résidents de ce périmètre. Il y en a eu quelques une de l'extérieur, mais en tout cas il semble bien que les personnes concernées aient bien été situées dans le périmètre tel qu'il avait été défini. Mireille, allez-y.

Mireille LETEUR, membre de la CPDP

Merci Madame la Présidente. Le périmètre du débat : il y a tout d'abord le périmètre restreint qui a compris les communes du littoral ayant un impact visuel sur le parc éolien, de Grandcamp-Maisy à Cabourg. Il représente 13 intercommunalités, 119 communes et 170 000 habitants. La CPDP a également identifié un périmètre élargi qui va de Barfleur à Honfleur et qui représente 190 communes. Sur ce périmètre élargi en fait il y a eu des actions d'informations qui ont été faites avec le relais de collectivités. Sur le périmètre restreint, l'information a été communiquée par boîtage qui s'est fait avant la réunion de lancement du 11 au 15 mars 2013, au total 56 000 boîtes ont été visées par cette démarche de boîtage. Les documents diffusés étaient une lettre d'information, le journal du débat numéro 1, la synthèse de présentation du projet et la contribution RTE. Également pour l'information, il a été procédé à un affichage au moment du lancement du débat. 100 affiches ont été posées pour la réunion d'ouverture, 300 affiches génériques pour l'annonce du débat et également 1 300 tracts. En amont de chaque réunion publique également, une moyenne de 100 affiches et de 1 500 tracts soit en bilan : 27 jours de tractage durant le temps du débat. Au total : 44 000 tracts, dont 6 000 bilingues et 5 180 affiches dont 200 bilingues.

Les chiffres du débat : près de 2 000 participants aux réunions publiques, 21 337 visites du site Internet du débat, 179 demandes de documentation, 16 cahiers d'acteurs, 9 contributions, 225 personnes ont posé des questions dont 23 sur l'organisation du débat, et 196 questions sur le projet qui sont regroupées au sein de différentes thématiques et enfin, 75 avis ont été émis sur le site du débat.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

La répartition des questions vous est présentée par Monsieur Laurent PAVARD.

Laurent PAVARD, membre de la CPDP

Bonsoir Mesdames et Messieurs, Monsieur le Préfet. Quelques mots sur les questions posées au cours de ce débat. On peut dire que c'est un débat qui a suscité pas mal d'intérêt, puisque nous avons reçu plus de 220 questions, soit sous forme d'envois par lettres T, soit lors des séances de débat soit, et c'est à peu près la moitié des questions reçues, directement sur le site Internet ouvert pour le débat. Nous avons tenté une analyse en les répartissant par thématiques, c'est un peu compliqué parfois dans la mesure où beaucoup

de questions portent sur plusieurs sujets, où plusieurs sujets sont soulevés. Les quelques mots que j'ai à vous dire sont quelque chose d'assez schématique, on pourra se reporter au rapport pour avoir une analyse plus complète. Bien évidemment les questions, et c'est assez remarquable, les questions qui sont posées par voie de lettre T ou par Internet recourent très largement, ce que nous avons entendu au cours des débats. Comme l'a dit la Présidente, la très grande majorité des questions, presque la totalité émane du département du Calvados, c'est-à-dire la zone qui a bénéficié de l'information préalable et de la population la plus directement concernée par le projet. On note aussi quelques questions qui proviennent de Cherbourg, une zone très concernée par les développements industriels liés à ce projet et puis d'autres questions d'ailleurs en France, de Paris et même une question venant d'outre-Atlantique. Je le signale, car c'est la seule que nous ayons d'un pays anglophone.

Si je retiens les différentes thématiques, on va commencer par le débat lui-même. Quelques questions ont porté sur l'organisation du débat, 23 questions au total qui portent sur la façon dont l'information a été diffusée ou sur le déroulement des séances publiques. On peut penser qu'à la lumière de certaines de ces questions, certaines personnes qui ont posé des questions ont jugé que les informations n'ont pas été suffisamment précises et je noterais également que certaines questions sur l'après-débat font ressortir un certain doute sur le fait que le projet puisse encore être modifié, ça ressort aussi des débats qui ont été tenus, je pense que la Présidente en parlera tout à l'heure. Mais il y a un souhait assez net que la concertation se poursuive après la clôture du débat jusqu'au lancement du chantier voire le cas échéant, au cours de la construction et de son exploitation ultérieure.

Le plus grand nombre de questions posées porte sur les caractéristiques du projet. La moitié des questions étaient sur cette thématique extrêmement large puisqu'elle couvre absolument tous les aspects techniques du projet, ça va de la façon dont les éoliennes sont fabriquées, dont elles fonctionnent, à la façon dont elles sont installées, mais une thématique apparaît dominante dans cette sous-catégorie de questions, c'est le raccordement à la terre. On a eu beaucoup de questions qui portaient sur le tracé et les modalités du raccordement des champs éoliens à la terre. Et puis également des questions incidentes sur d'éventuelles conséquences sur des rayonnements électromagnétiques de cette ligne à haute tension sur la santé. Ces questions concernaient évidemment RTE, et c'est donc RTE qui a apporté les réponses et pour nous, il est relativement normal que cette sous-thématique ait suscité beaucoup de questions, dans la mesure où c'est une partie du projet qui n'était pas encore tout à fait localisée. Donc il y a eu plusieurs fuseaux possibles et forcément ça supposait, ça soulevait pas mal d'interrogations. Et puis on peut aussi dire que le champ d'éoliennes lui-même est à distance, le raccordement, le passage du câble passera dans des zones habitées, et donc suscite beaucoup d'interrogations. D'autres questions également sur cette thématique, sur le démantèlement futur du parc, quelques questions qui, à mon avis, laissent transparaître un certain doute sur le fait que les sommes provisionnées permettront le démantèlement dans une époque qui est encore éloignée, puisque c'est dans 25 ans d'ici. Peut être que c'est l'influence du nucléaire, ce n'est pas une thématique très évoquée, mais il y a des questions. Je passe sur les choix techniques, la façon dont les fondations seront installées, est-ce qu'il n'y a pas un danger lié à la présence de munitions non explosées de la Deuxième Guerre mondiale. Ça dénote une très bonne appréhension technique du sujet par les personnes qui ont posé ces questions. Pour les sujets environnementaux ensuite, de nombreuses questions portent sur la visibilité des

éoliennes, c'est un thème assez transversal, c'est posé au titre de la mémoire, de l'environnement.

Dans le domaine de l'environnement, il y a beaucoup d'interrogations et c'est tout à fait logique, sur les conséquences du projet sur la faune, la faune marine, la faune halieutique, les mammifères marins. C'est plutôt pendant la période de construction qui va générer des troubles, des bruits, de la pollution, de la turbidité, mais également sur la faune aviaire, plutôt lorsque le champ sera en exploitation. Est-ce qu'il n'y a pas un risque pour les oiseaux et les chauves-souris du fait du fonctionnement des éoliennes ? Il y a aussi des questions sur le niveau de bruit perceptible depuis la côte. Est-ce que le chantier d'abord et ensuite le fonctionnement des machines va s'entendre depuis le port ? À ce stade, le maître d'ouvrage n'a pas d'éléments très définitifs à donner puisqu'il reste à faire le gros des études d'impact, mais il donne des références sur des retours d'expérience sur des parcs offshore déjà construits notamment en Écosse où il y a de très gros champs qui ont été installés.

Sur l'aspect mémoire, paysage et tourisme qui est un aspect qui nous a paru très important et qui est sensible, il a donné lieu à 22 questions. On retrouve l'impact visuel, mais également le problème de la compatibilité de ce projet avec des lieux de mémoire qui sont ceux du débarquement. Cette préoccupation est exprimée de façon plutôt négative, alors que dans les avis qui ont été recueillis, je pense que Monsieur Roger SILHOL en parlera tout à l'heure, on a plus d'avis favorables.

Sur la pêche et l'usage de la mer, 26 questions, ce n'est pas le plus gros sujet, et ce que je noterais, c'est qu'il y a très peu de questions qui émanent de milieux professionnels de la pêche. Quelques questions, mais la majorité provient de plaisanciers, beaucoup de questions sur les possibilités d'accès ultérieurs au parc éolien, est-ce qu'il sera possible de le traverser, pour aller sur nos lieux de pêche de plaisance ou de pêche en plongée sous-marine. À ce stade, le maître d'ouvrage ne peut pas clairement répondre dans la mesure où c'est une compétence du Préfet Maritime et nous n'aurons la réponse à ces questions que lorsque le champ d'éoliennes sera mis en service.

Je noterais également quelques questions sur la sécurité de la navigation, notamment comment sera-t-il possible de prévenir les collisions avec les éoliennes, les mâts d'éoliennes, est-ce qu'il y aura des perturbations de type électromagnétique.

Je terminerais par les questions relatives à l'économie industrielle et les caractéristiques de l'éolienne en mer. J'en fais un seul paquet dans la mesure où tout ça tourne autour de l'équilibre économique et de l'emploi généré par ce projet. D'abord sur les caractéristiques des éoliennes en mer : les questions interrogent sur l'efficacité économique de ce mode de production d'énergie, donc quel est le coût ? Et est-ce que les caractéristiques, notamment sur l'intermittence, ne présentent pas des inconvénients et comment cette intermittence sera compensée. De ce point de vue, dans la mesure où les appels d'offres ont conduit à une offre de prix de rachat par le maître d'ouvrage, et que ce chiffre reste du domaine du secret commercial et industriel, le maître d'ouvrage n'a pu répondre qu'en donnant des fourchettes de prix qui encadrent les offres qui valent pour Courseulles, mais qui ne sont pas le prix qui a été remis dans le cadre de l'appel d'offres. De façon assez logique, dans ces catégories de questions on trouve des positions qui marquent une certaine opposition au projet.

S'agissant de l'industrie, 41 questions avec beaucoup de questions sur les retombées locales en matière d'emploi et d'activités de sous-traitance. Il y a manifestement un très gros espoir

qui s'attache dans le domaine de l'emploi, de l'économie locale à ce projet. Forte préoccupation qu'on a beaucoup entendue lors des réunions ; mais là aussi, le maître d'ouvrage ne sera directement maître que des recrutements pour la maintenance, sachant qu'une grosse partie de l'emploi, notamment industriel sera celui de son partenaire Alstom.

Pour terminer, quelques questions aussi sur les retombées locales de l'activité de production d'énergie électrique par des éoliennes : quelles sont les retombées pour les communes ? Est-ce qu'il y aura des taxes — il y a même des questions qui demandent s'il y aura une baisse du prix du courant du fait de la présence en face de nos fenêtres des éoliennes — ou est-ce que l'énergie qu'on va nous donner sera de l'énergie produite par les éoliennes en face de chez nous ? Je le signale parce que c'est intéressant de noter ça.

De nombreuses questions, un très grand panel de sujets et dans l'ensemble, les questions qui manifestent une adhésion ou un rejet du projet sont assez minoritaires de l'ordre de 10 à 15 %. Voilà, Madame la Présidente.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur Roger SILHOL pour les avis et contributions, assez rapidement parce qu'elles recourent largement les thématiques qui viennent d'être évoquées par Monsieur Laurent PAVARD.

Roger SILHOL, membre de la CPDP

Nous avons reçu à ce jour 75 avis donnés par le public. Là aussi, ils émanent principalement de basse Normandie à 72 % et plus particulièrement des deux arrondissements de Caen et de Bayeux. Nous avons plus des 2/3 des avis qui émanent de ces deux arrondissements. À noter que nous avons 18 % d'avis qui ont été émis par des Canadiens ou des Américains. Dans les avis, il y en a un peu plus de 20 % qui ne se prononcent pas sur le projet, mais qui se prononcent sur la procédure du débat public proprement dit, et qui émettent des opinions sur le déroulement des réunions publiques telles que nous les avons organisées, sur les modalités que nous avons retenues, sur l'ampleur des moyens d'information qui ont été mis en œuvre notamment sur la qualité du dossier qui a été évoquée ou sur les sujets évoqués. Quelques avis se prononcent sur non pas le projet lui-même, mais sur les conditions dans lesquelles il conviendrait de tenir compte ou de favoriser la protection des vestiges du port artificiel d'Arromanches, ou de veiller à la lutte contre l'érosion du littoral à Ver-sur-Mer ou la création de récifs artificiels. Mais dès qu'on évoque des récifs artificiels, vous voyez bien qu'il s'agit d'avis qui se prononcent sur le projet lui-même et qui sont plutôt favorables au projet. Je vous ai dit tout à l'heure que la Commission avait enregistré 10 avis de Canadiens et 2 avis d'Américains ; ces avis ont comme caractéristique commune de porter de manière très précise sur l'impact que le projet a sur le secteur de la plage du débarquement de Juno Beach. Vous vous souvenez et savez mieux que moi que c'est le secteur qui a été dévolu aux troupes canadiennes le jour du débarquement. Plus de 70 % de ces avis émanant des Nord-Américains sont des Canadiens qui considèrent que le projet n'est pas du tout attentatoire aux plages du débarquement ni au souvenir du 6 juin 1944, et que l'éolien maritime mérite d'être développé et soutenu, voire même que la démarche française devrait être source d'inspiration sans se prononcer sur les gens qui devraient s'en inspirer, mais ça me paraît assez transparent. Voilà ce qui concerne les avis qui portaient soit sur la méthode, soit sur les avis des Canadiens et des Américains. Sinon les avis qui portent sur le projet se répartissent entre 61 % d'avis favorables au projet et 39 % d'avis défavorables.

Les motifs avancés pour les avis favorables sont à 50 % que les éoliennes offshore constituent une source d'énergie non polluante, économisent les ressources pétrolières et participent au développement durable. À 18 % des cas, l'éolien offshore va permettre une substitution à la production des centrales nucléaires et par conséquent une consolidation à la politique de mix énergétique. Et à hauteur de 15 %, donc juste après cette contribution à la substitution aux centrales nucléaires, des avis favorables tiennent au fait qu'on y voit la création de nouveaux emplois et un effet industriel, un effet d'entraînement industriel pour l'économie de la Basse-Normandie. Voilà les éléments principaux concernant les avis favorables.

Pour les avis défavorables, 1/3 d'entre eux porte sur l'impact sur les plages du débarquement qui rend le projet moralement inacceptable, c'est la dimension mémorielle qu'on a eu l'occasion d'évoquer. Pour un deuxième tiers, c'est l'impact visuel sur le paysage maritime qui est inconciliable avec l'aspect infini et sans limites du paysage maritime proprement dit. Le dernier tiers des avis défavorables est justifié soit parce que le projet apporte des restrictions à la pêche professionnelle ou à la pêche amateur, soit que le prix du kWh qui ressort de ce projet est jugé excessif et que le projet analysé sous l'angle économique est perçu comme non rentable. Voilà ce que je pouvais dire en quelques minutes sur les avis que nous avons reçus.

Madame la Présidente, je pense que j'ai tenu votre injonction d'être rapide.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur Jean-Louis CHEREL va vous parler des 16 cahiers d'acteurs.

Jean-Louis CHEREL, membre de la CPDP

Assez rapidement, une synthèse sur les cahiers d'acteurs qui ont été diffusés au cours de ce débat. Les cahiers d'acteurs sont les documents que vous trouvez sur la table à l'entrée, pour ceux qui ne connaissaient pas le terme. 16 cahiers d'acteurs ont été diffusés par la Commission pendant le débat. Cinq émanent d'associations qui militent pour l'activité des PME, c'est la SOTRABAN, le dynamisme des métiers de la mer c'est Cluster Maritime France, la protection de l'environnement c'est le CREPAN, dont on a un représentant aujourd'hui, des paysages c'est la SPEF (société de protection des paysages et de l'esthétique de la France) et la protection des mammifères marins c'est le comité régional pour la protection des cétacés du Cotentin. Deux de ces cahiers d'acteurs ont été diffusés par des organismes consulaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie, et la CCI de Cherbourg Cotentin. Cinq autres cahiers ont été préparés par des collectivités locales ou organismes qui en dépendent, le conseil économique et social de la région Basse-Normandie, le Conseil Général du calvados, Ports Normands Associés, Calvados Stratégie, Calvados Tourisme et Ouest Normandie Energies Marines. Deux de ces cahiers émanent de partis politiques, des groupes de Basse-Normandie, des groupes du parti socialiste et d'Europe Écologie les Verts. Enfin, les deux derniers cahiers d'acteurs sur les 16 ont été rédigés, par des établissements chargés de la protection de l'environnement je cite : l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'agence des aires marines protégées.

Les caractéristiques de ces 16 cahiers d'acteurs sont que ces documents sont bien argumentés comme tous les cahiers d'acteurs, et se positionnent clairement par rapport au projet qui est soumis, le projet d'implantation du parc d'éoliennes offshore à Courseulles. 15

d'entre eux sur les 16 se prononcent en faveur du projet en avançant des arguments que vous connaissez déjà, et qui seront repris par la Présidente dans sa synthèse, c'est la transition énergétique, le développement économique, la création d'une filière industrielle, et quelques-uns voient dans ce projet l'opportunité de mettre en place des structures favorisant peut-être aussi le développement d'un tourisme spécifique. Toutefois, bon nombre de ces rédacteurs favorables insistent sur la nécessité de prendre en considération les problèmes qui découleraient de la présence de ce parc, problèmes liés aux usages de la mer, la pêche professionnelle et la navigation de plaisance, la préservation des sites historiques et des plages du débarquement et à la protection de la faune. On arrive au dernier de ces cahiers préparé par la SPEF qui s'oppose au projet non pas en tant que tel, mais parce que le lieu d'implantation est mal choisi en raison de la mémoire, de l'historique et de l'esthétique. Et là, on rejoint des avis qui ont été émis par des particuliers. Je vous remercie.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci de vos exposés.

Je vais essayer de vous présenter un état de ce que nous avons retenu de ce débat de ces contradictions, de ces zones qui restent encore un peu confuses. Je suis désolée, ce sera un peu long parce que ce débat était extrêmement riche et je n'ai pas l'habitude de lire un papier, mais en l'occurrence les mots ont de l'importance et on ne peut pas se tromper donc je vais lire le papier que j'ai préparé.

Vous avez vu, vous avez entendu, le débat qui s'achève a été riche, il a mobilisé très largement les résidents permanents de la côte de Nacre et au-delà. L'assiduité de certains présents à la presque totalité des séances publiques a été propice à l'approfondissement des réponses apportées par le maître d'ouvrage et les exigences de précisions manifestées par le public, tant en réunion que dans les questions posées sur le site du débat, ont permis de clarifier de nombreux aspects du projet. L'importance de la participation sous toutes ses formes donne la mesure de l'intérêt pour ce parc éolien dont l'impact est à la fois national, régional et local. Parfois très technique en raison du caractère innovant sur le plan technologique du projet, le débat a été empreint d'émotion lorsque les questions mémorielles ont été abordées. Il a permis d'aborder des questions concernant l'environnement immédiat des habitants de la côte de Nacre légitimement interrogatifs sur la possibilité de nuisance pendant la phase d'installation et sur l'impact visuel du projet une fois réalisé. Il a également apporté certaines réponses, pas toutes néanmoins, aux attentes en matière de retombées économiques et aux perspectives d'emploi régional et local qui sont ressortis avec la pêche, comme des enjeux parmi les plus importants.

Enfin, une attente forte s'est manifestée quant à l'impact de ce projet sur les milieux naturels et en particulier marins, questions qui laissent de nombreuses réponses encore en suspens. Ce débat que la Commission considère comme assez complet a présenté néanmoins des singularités et a eu quelques insatisfactions liées à la genèse du projet, à la place du débat dans son processus de validation, et à la relative rigidité du cadre général dans lequel il s'inscrit. Certains ont considéré qu'il ne s'agissait pas d'un débat, mais d'une information sur un projet déjà décidé. Les quelques réserves que je vais évoquer à ce sujet ne remettent néanmoins pas en cause l'intérêt de la démarche et de ses apports. Je vais d'abord retracer le contexte du débat. Le débat sur le parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer a présenté pour le public une difficulté d'appréhension en raison de sa

place singulière dans le processus d'approbation particulièrement complexe du projet. En effet, la très grande majorité de ses composantes, tout au moins celles qui peuvent donner matière à débat, ont semblé être déjà très arrêtées, mais également débattues dans un autre cadre que celui du débat public. La définition du champ du débat a donc été délicate parce qu'apparemment plus restreinte que dans la plupart des débats publics portant sur des infrastructures importantes. Le débat a porté sur un projet déjà très avancé et qui résultait de concertations restreintes. Cette particularité du projet de Courseulles a été à l'origine d'une certaine incompréhension de la part du public, quel que soit son niveau d'information. Plusieurs éléments expliquent cette incompréhension. Le choix du site d'implantation des éoliennes a été arrêté par l'État qui n'est cependant pas partie prenante au débat. La longue phase de concertation avec les responsables, les élus locaux et les acteurs clés, en particulier les représentants de la pêche, qui a précédé la désignation de l'appel d'offres en mars 2012, a également été facteur de confusion. La première validation du projet par l'État, dite autorisation d'exploiter, intervenue à l'issue du choix des lauréats de l'appel d'offres très précis lancé en 2011, compte également dans ces difficultés. Cette décision, bien qu'engageant les parties État et consortium, n'est cependant qu'une première étape dans le processus d'approbation du projet qui doit être définitivement validé sur les plans techniques et financiers et être soumis, après le débat public qui s'achève, à une enquête publique et une enquête loi sur l'eau avant de donner lieu à une autorisation d'occupation du domaine public maritime, et une autorisation de construire. La portée partielle de l'autorisation d'exploiter qui relève du code de l'énergie n'est pas comprise par le public qui l'interprète logiquement comme une décision définitive au vu de son libellé.

Le dispositif de concertation mis en place par le préfet de région et le préfet maritime, à la demande de la direction générale de l'énergie et du climat qui a fonctionné pendant toute la période de préparation du débat a pu créer certaines confusions. Ce dispositif a rassemblé les élus, les milieux de la pêche, les milieux économiques et le monde associatif. D'où un certain brouillage dans la perception de ces diverses instances de la concertation. Ces dispositifs parallèles ont eu des aspects positifs en permettant d'affiner la connaissance des problèmes et d'engager les travaux et les études nécessaires à une juste appréciation des difficultés du projet et ses impacts. Ils ont néanmoins présenté l'inconvénient d'éloigner des séances publiques certains des acteurs pourtant essentiels et notamment les entreprises peu nombreuses lors des réunions parce qu'elles avaient la conviction que tout se décidait ailleurs. Ceci a été d'autant plus regrettable que l'aspect économique du projet est considéré comme un élément positif déterminant pour son adhésion par les citoyens. Enfin, le niveau de connaissance du projet de concertations préalables très hétérogène selon les publics a un peu faussé les échanges. Alors que certains découvraient le projet, d'autres déjà très informés et ayant identifié les enjeux qui les concernaient directement attendaient pour se positionner des réponses et des décisions très précises, notamment sur les possibilités de pêche et de circulation dans le parc éolien. Ils n'ont pas toujours eu les réponses à ce qu'ils attendaient, la plupart d'entre elles nécessitant des travaux d'études complémentaires avant d'être arrêtées. Ces participants déjà très informés n'ont pas toujours compris l'intérêt du débat public. Le chevauchement de l'étape du débat public et de la période de sortie de risque qui laisse au maître d'ouvrage la possibilité de se retirer du projet à l'automne 2013 n'est pas non plus de nature à simplifier la visibilité des démarches. Les décisions du maître d'ouvrage de poursuivre son projet tel que soumis au débat, de l'amender ou de l'abandonner en fonction des apports du débat public d'une part, et des résultats du travail sur les risques essentiellement techniques et financiers d'autre part, doivent

malheureusement intervenir à peu près dans les mêmes périodes. Soumettre au débat public un projet dont la faisabilité technique n'est pas totalement avérée, alors qu'il apparaît à chacun comme déjà très élaboré, n'en a pas moins été perçu par de nombreux participants comme un paradoxe. On va parler maintenant du projet lui-même. C'est le projet qui est issu de l'appel d'offres de 2011 et qui fonde la relation contractuelle entre l'État et le consortium constitué par EDF Energies Nouvelles, DONG Energy et Wpd. Cet appel d'offres définissait deux données de base du projet avec une grande précision. Un espace maritime mobilisable de 77 km² pour l'implantation du parc et les objectifs de puissance énergétique à atteindre situés entre 420 et 500 MW. Les critères de sélection des candidatures étaient définis et hiérarchisés, le coût de vente de l'électricité produite pour 40 %, le développement d'un projet industriel pour 40 %, l'environnement pour 20 %. Le cahier des charges faisait obligation de vérifier l'acceptabilité locale du projet ce qui explique les longues négociations qui ont précédé la remise des offres avec les élus locaux concernés et les professionnels de la pêche.

Parlons du choix du site de l'implantation du parc. Il a été arrêté par l'État qui a identifié des sites possibles d'implantation des parcs éoliens en mer sur les façades maritimes de la mer du Nord, de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée en fonction de la ressource en vent, mais également en fonction des contraintes liées à la navigation et plus généralement aux pratiques de la mer. Les 4 sites retenus pour l'appel d'offres lancé par l'État ainsi que les deux sites faisant actuellement l'objet d'un nouvel appel d'offres répondent tous à l'exigence d'une ressource éolienne abondante. Mais chaque site considéré comme favorable correspond à un contexte spécifique. Dans le cas de Courseulles, des contraintes géographiques et physiques et la concertation avec les acteurs clés, ont abouti à ce qu'on peut qualifier de site en creux, défini par éliminations successives de territoires maritimes trop proches du littoral, ou présentant des contraintes telles que la profondeur des fonds marins, la présence d'une tâche de coquilles Saint-Jacques, des épaves datant de la Deuxième Guerre mondiale, des zones protégées au titre de la réglementation sur les eaux Natura 2000, les zones de passage des navires en provenance ou se dirigeant vers le Havre, le rail maritime et la voie empruntée par les ferrys reliant Ouistreham à Portsmouth. Ces contraintes présentées comme dirimantes, associées à la nécessité pour le maître d'ouvrage de respecter l'offre remise à l'État au risque, en cas de modifications importantes, d'entraîner des recours contentieux, ont écarté du champ du débat la possibilité de faire évoluer l'implantation du parc éolien de manière suffisamment importante pour en atténuer les impacts visuels. Le maître d'ouvrage a néanmoins réduit la surface mobilisable la ramenant à 50 km² tout en respectant les exigences de potentiel énergétique avec une puissance installée de 450 MW. Cette réduction a été décidée en réponse aux inquiétudes des pêcheurs avec lesquels un parc limité à 50 éoliennes avait été arrêté de longue date, et également pour atténuer l'importance de l'emprise du projet sur l'horizon marin depuis le site classé d'Arromanches. La Commission a néanmoins relevé que l'importance du poids historique hautement symbolique que portent les plages du débarquement, semble n'avoir été perçue comme un élément important par les promoteurs du projet que tardivement et davantage comme un élément à prendre en compte lors de sa mise au point, que comme une donnée de base au même titre que les autres contraintes. Elle a également noté que les acteurs porteurs de cette dimension spécifique et notamment les associations de vétérans et de leurs familles n'avaient pas participé aux concertations ayant précédé le débat public. Concernant les objectifs de production d'énergie, ils traduisent les engagements de l'État portés à 23 % la part renouvelable d'ici 2020. Cet engagement très ambitieux est la réponse

française à une obligation européenne d'atteindre 20 % d'énergie renouvelable à cette date. L'Europe laissant à chaque pays le choix des moyens pour atteindre ces ratios. Présenté comme une politique nationale, l'objectif n'a pas été contesté et a même été ardemment défendu comme la seule voie possible d'avenir par des partisans du projet. Par contre, le choix du recours à l'éolien n'a pas fait l'unanimité, plusieurs participants, certes minoritaires, ont considéré que ce qu'ils jugent comme un rendement énergétique médiocre et aléatoire ne justifie ni les coûts de revient des parcs éoliens et donc de l'électricité produite ni leur impact sur les paysages et dans le cas particulier de Courseulles, sur les sites historiques du département. Ce débat autour de la place de l'énergie éolienne marine dans le mix énergétique aurait mérité d'être plus développé.

La consultation qui s'achève a présenté la particularité de mobiliser davantage les défenseurs du projet que ses opposants ce qui est à l'inverse de ce que l'on constate lors des débats publics. Il semble à ce propos peu crédible comme le font cependant certains en fin de débat, de justifier la faiblesse des personnes opposées au projet par une sous information délibérée des opposants potentiels sur la tenue de ce débat public. La diffusion très large de documents et une information constante reliée par les collectivités locales et les médias locaux sur les réunions publiques nous semblent avoir permis à chacun d'avoir accès aux principaux moyens de connaissance du projet et d'expressions des avis et opinions, quels qu'ils soient. La Commission a regretté tout au contraire la faible implication en réunion des milieux associatifs opposés à ce projet, le GRAPE est intervenu à plusieurs reprises, dont une fois pour mettre nettement en cause le choix de l'éolien à Arromanches, l'opposition au principe du recours à l'éolien a été moins nette, l'intervenant ayant surtout abordé le choix du site. Un envoi de ce jour, donc du 18 juillet, très argumenté d'une administratrice du GRAPE intervient trop tardivement pour être utilement débattu. Le silence relatif des opposants pendant les réunions publiques est justifié par certains, et hors débat par sa prétendue inutilité face à des projets d'ores et déjà décidés, et parfois qualifié de simulacre.

Il n'empêche que cette absence de présence associative significative d'opposants en réunion n'a pas facilité l'expression des réserves sur le choix de l'éolien en mer. Elles ont souvent été avancées, par des personnes se retrouvant un peu isolées face à des assemblées où la voix des partisans était majoritaire. Ça explique probablement que les réserves sur le projet soient plus fréquentes sur le site du débat que lors des réunions publiques. La Commission a regretté que ces oppositions, lorsqu'elles étaient exprimées en séance aient été souvent l'objet de critiques de principe, voire parfois de jugements abrupts, mettant parfois en cause le sens des responsabilités de leurs auteurs face au défi énergétique. Il aurait été très préférable d'engager un débat réellement contradictoire sur les différentes sources d'énergie renouvelable, sur leurs performances effectives, sur leurs impacts et sur leurs coûts. La Commission reconnaît néanmoins les efforts faits par le maître d'ouvrage pour fournir des éléments de comparaison entre les différentes sources d'énergie et leurs coûts de revient respectifs.

Venons-en aux points saillants du débat qui ont été assez largement abordés. Les sujets abordés ont évolué au cours du débat en fonction des aspects thématiques, des réunions, mais également des centres d'intérêt des participants. Les premières réunions ont eu une dimension très technique, de nombreux participants très au fait des questions d'énergie ou de génie maritime abordant des aspects à caractère technologique extrêmement précis. Cette particularité s'est atténuée par la suite, laissant la place à des interrogations sur l'impact du projet et sur les divers usages de l'espace maritime, sur les aspects économiques

et les aspects environnementaux. La Commission a relevé que l'impact visuel du parc et la compatibilité du projet avec le site historique ne sont apparus qu'assez tardivement dans le débat, plus précisément à partir de la réunion de Ver-sur-Mer où les images de synthèse permettaient une visualisation depuis une trentaine de points de la côte. Cette question qui a donné lieu à des propos très contrastés et tous chargés d'émotion lors de la réunion d'Arromanches n'a curieusement pas été évoquée dans chaque lieu de réunion, certains étant pourtant très concernés comme ce fut le cas à Lion-sur-Mer notamment. Des questions liées au raccordement terrestre ont été traitées à la demande expresse de la Commission nationale du débat public, elles étaient considérées comme très sensibles par les acteurs rencontrés lors de la préparation du débat, elles ont fait l'objet de présentations claires et transparentes par le représentant de Réseaux de Transport d'Électricité. Elles n'ont pas soulevé de difficultés particulières avec l'affirmation d'enfouissement intégral des câbles ayant au moins en partie rassuré les riverains éventuels.

Venons-en aux opinions et argumentations qui ont été développées au cours des débats. Pour les questions énergétiques, les partisans du projet dont certaines associations comme le CREPAN mettent en avant l'urgence d'une transition énergétique qui est la seule à pouvoir lutter contre le réchauffement climatique, en réduisant le recours aux énergies carbonées. Ils évoquent l'importance de léguer une planète vivable aux générations futures en exploitant des énergies naturelles, propres et illimitées. D'autres partisans plus pragmatiques expriment leur adhésion à l'éolien en mer dans l'espoir que ça réduira le nombre des éoliennes terrestres qu'ils rejettent. Certains partisans voient dans l'éolien marin et plus généralement dans les énergies marines renouvelables la perspective d'une réduction, voire de la disparition du parc nucléaire. La Commission souligne à ce propos l'intérêt pour la clarté du débat citoyen autour des enjeux énergétiques, de mieux préciser la signification réelle de l'objectif d'une réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production française. Une partie du public confondant la part relative de l'énergie à venir avec une réduction à 50 % sur la base des données actuelles.

Les opposants au projet sont soit des opposants à l'éolien en général, terrestre ou marin, soit des opposants au projet précis de Courseulles. Les raisons qui justifient le rejet du parc de Courseulles sont plus souvent liées au caractère particulier du site et peuvent parfois ne constituer qu'un argument supplémentaire à une opposition plus générale mettant en cause le bien-fondé du choix de l'éolien. Les opposants au principe même de l'éolien mettent en avant le rendement faible et intermittent de cette source d'énergie. Ils contestent les données de rendement de 38 % avancées par le maître d'ouvrage qui semble à l'association PULSE notamment plus proche de 30 % et arguent des limites du concept d'énergie propre en raison de la nécessité de développer parallèlement des énergies de complément qui sont nécessairement produites à partir de ressources fossiles. Ils considèrent que les perspectives d'emploi annoncées sont très exagérées si on se réfère aux expériences étrangères. Par ailleurs, le coût de cette énergie leur semble prohibitif. Un intervenant s'est exprimé sur le sujet de façon parfaitement claire, l'éolien offshore n'est pas un progrès, a-t-il dit, le progrès sera de faire de l'électricité moins chère dans des usines moins dangereuses et en utilisant des énergies renouvelables. C'est ce qu'on pourrait comparer à la quête du Graal comme l'a fait avec humour le représentant de RTE répondant à une question sur le stockage de l'électricité. Le coût environnemental, c'est-à-dire les impacts négatifs sur les paysages, les milieux naturels et la faune sont également comptés au débit du projet.

De nombreux opposants, mais également des personnes dont les opinions sont moins tranchées ont considéré que l'avenir des énergies marines était dans les hydroliennes, plus puissantes et non perceptibles visuellement. La maîtrise d'ouvrage a rappelé qu'elle n'avait pas atteint le stade de maturité industrielle et que par ailleurs, les sites propices à l'installation de fermes hydroliennes étaient peu nombreux, le Raz Barfleur et le Raz Blanchard pour ce qui concerne la Normandie. Parlons maintenant de l'impact du projet sur le paysage maritime, et de sa compatibilité avec la mémoire des événements du 6 juin 1944. Cet aspect du projet dont nous avons regretté qu'il ait été minoré lors de sa préparation a été l'objet de débats riches et assez passionnés. L'appréciation de l'impact visuel s'effectuait en réunion sur le site du débat par le biais d'incrustations d'image de synthèse dans des vues prise depuis une trentaine de points du littoral. La sincérité de ces images a été mise en doute par plusieurs participants qui considéraient qu'elles ne traduisaient pas l'impact visuel du champ éolien sur l'horizon. La Commission avait porté une attention particulière à ces aspects de visibilité du projet depuis la côte lors de la phase préparatoire du débat, car il lui était apparu que la maîtrise d'ouvrage qui ne disposait pas encore d'images assez lisibles avait tendance à minimiser l'impact de son projet dont nos interlocuteurs nous disaient qu'ils ne se verraient pas, ce dont nous doutions fortement. Les représentations dont chacun a pu prendre connaissance montrent que le parc éolien est visible sur l'horizon avec plus ou moins de netteté depuis des points de la côte situés à une vingtaine de kilomètres. La Commission a donné acte au maître d'ouvrage de la bonne volonté dont il a fait preuve pour faire appel à des spécialistes reconnus, un expert indépendant, chercheur au CNRS a d'ailleurs attesté en séance publique du sérieux des simulations proposées. Sur ces bases apparaissant les plus objectives possibles, les avis restent néanmoins partagés et la compatibilité du projet avec le site historique des plages du débarquement est et restera probablement un sujet de polémique. La Commission s'est attachée à donner au débat toutes les expressions mémorielles, qu'elles soient françaises, ou qu'elles émanent de vétérans, ou issues des armées alliées ou de leurs familles ou de leurs concitoyens. La réunion d'Arromanches a été l'occasion de témoignages particulièrement intenses. Mais s'ils rappellent que des faits qui se sont déroulés sur ces plages étaient communs à tous les intervenants, les conclusions qu'ils en ont tirées au sujet du parc éolien sont restées très diverses et nuancées. Ces diversités se retrouvent également dans les avis adressés à la Commission comme nous l'avons vu. Pour certains, l'implantation du parc éolien offshore de Courseulles, face aux plages de Juno, Bernières et au port artificiel d'Arromanches, n'est pas compatible avec leur caractère sacré et constituerait une profanation de la mémoire. Pour d'autres qui, mal informés, avaient compris que les éoliennes devaient être implantées sur les plages, la connaissance plus conforme au contenu du projet a atténué la virulence de leurs réactions. D'autres enfin, parmi les personnes étrangères ayant participé au débat considèrent que ces éoliennes qui symbolisent une énergie propre et des avancées technologiques pourraient être un symbole de paix internationale. Côté français, les positions étaient très tranchées. La compatibilité du parc et du site historique est pour certains une évidence, car respect de la mémoire ne signifie ni immobilisme ni sanctuarisation.

Cette compatibilité devrait rapidement se traduire par une issue favorable au dossier de demande d'inscription des sites du débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO, porté par le Conseil régional au titre du symbole de liberté qu'il représente. Pour d'autres, arguant du précédent du Mont-Saint-Michel pour lequel l'UNESCO a fait valoir le risque d'un déclassement si un projet de parc éolien avait été implanté en co-visibilité avec le

monument, cette demande de classement est une priorité pour la valorisation touristique du territoire et le projet de parc éolien est de nature à compromettre une issue favorable. La Commission a noté que le lien systématiquement fait entre le parc éolien et le projet d'inscription à l'UNESCO, déplaçait le débat, en donnant une importance peut-être trop grande à une procédure longue et aléatoire. En effet, certains la mettaient en avant pour démontrer la compatibilité du projet alors que d'autres au contraire tentaient de l'utiliser pour faire obstacle au projet éolien. Ce débat a un peu faussé et en partie éludé un échange plus approfondi autour de la possibilité de concilier deux enjeux pouvant apparaître contradictoires : le respect dû à un lieu porteur d'une mémoire universelle et une démarche résolument innovante. Ajoutons que dans une recherche d'apaisement, plusieurs voix se sont exprimées pour suggérer de créer des liens entre le passé du site et le projet, en baptisant les éoliennes de noms de bateaux de guerre ou encore en s'appuyant sur le linéaire d'éoliennes situées face au littoral, pour créer des repères facilitant la visibilité des épisodes historiques. L'association Port Winston sans s'opposer au projet a souhaité qu'il soit l'occasion pour conforter certains vestiges du port artificiel qui, bien que progressivement enlisé, garde encore une très grande puissance d'évocation. D'assez nombreuses personnes se sont exprimées sur les aspects visuels du projet, simplement en tant que riverains ou habitués de plages. Les avis sont contrastés, certains protestant sur l'intrusion dans leur cadre habituel d'un paysage industriel et craignant parfois que ça dévalorise leurs propriétés. D'autres, plus pragmatiques, pensent que les éoliennes se verront peu en raison de leur éloignement et des nébulosités fréquentes en Normandie. D'autres enfin, mais assez rares, trouvent ces champs éoliens plutôt esthétiques. Les avis étant très partagés, il n'est pas possible d'en extraire une opinion majoritaire. La société de protection des paysages et de l'esthétique de la France comme l'a dit tout à l'heure Monsieur Jean-Louis CHEREL, a néanmoins rédigé un cahier d'acteur contestant le lieu d'implantation qu'ils considèrent comme mauvais site.

Parlons des retombées économiques puisque c'est un aspect très important ainsi que les impacts sur l'emploi. L'argument économique concernant la création d'une filière industrielle créatrice d'emplois, porteuse d'innovation et de recherche, est mise en avant essentiellement par les responsables et les élus régionaux et locaux, ainsi que par les milieux économiques. Nous avons d'ailleurs constaté que dans les avis qui étaient donnés par le public, ils ne représentaient que 15 % des avis et on est presque dans une proportion inverse quand il s'agit des avis du milieu économique et des élus. Le projet apparaît comme une opportunité exceptionnelle pour le développement, la diversification économique, et l'image de la région Basse-Normandie. Cette composante du projet qui constitue un des aspects les plus à même de produire une adhésion collective a été largement développée par la maîtrise d'ouvrage. Les perspectives d'emploi ont été présentées et classées, en distinguant celles qui relevaient de la fabrication des éoliennes, c'est-à-dire les nacelles, les mâts et les pales, de celles qui portent sur le réassemblage soit l'installation du champ éolien, c'est-à-dire la pause des machines, l'installation de la sous-station et des câbles et enfin, les emplois d'exploitation maintenance.

Diverses imprécisions et évolutions dans les présentations ont justifié de très nombreuses questions et il reste assez difficile d'y voir clair à la fin de ce débat. Les 2 000 emplois directs, on ne sait guère si c'est 1 000, 2 000 ou 1 200 et les 4 000 emplois indirects annoncés sont pour certains, insuffisamment étayés. Il dépasse largement l'aire du projet et même du Calvados, et c'est normal. Il concerne la région Basse-Normandie et la région pays de Loire et

ils ne sont pas tous liés au seul projet de Courseulles, mais portent sur les trois projets dont le consortium est actuellement titulaire, et sont fondés sur des espoirs de développements ultérieurs et d'exportation.

Concernant le parc de Courseulles, la construction des mâts et des pales ainsi que l'assemblage des mâts et des nacelles seraient réalisés à Cherbourg et mobiliseraient 500 emplois. Les nacelles seraient fabriquées à Saint-Nazaire en Loire-Atlantique où s'implanterait également un centre de recherches qui rassemblerait 200 chercheurs et techniciens de haut niveau.

Concernant le territoire directement concerné par le parc éolien, seuls les cent emplois nécessaires à la maintenance seraient basés à Ouistreham, ce qui n'est pas négligeable, bien que subsistent à ce propos des imprécisions, des chiffres fluctuants selon les réunions sur le nombre de bateaux ancrés dans le port, 3 en un, certains lieu 4, mais ça n'a pas été repris, puis 2, puis 2 ou 3, donc tout ça reste encore à déterminer. Ceci n'a pas convaincu les marins pêcheurs qui attendent de connaître avec précision le nombre d'équipages prévus, et leur composition. De même, le recours aux entreprises spécialisées dans l'entretien des bateaux établis à Port-en-Bessin présentait comme un fait acquis lors de la réunion sur la pêche, ce qui a été beaucoup moins nettement affirmé à Ouistreham où Port-en-Bessin n'était plus qu'un site parmi d'autres. Or cette éventualité avait suscité beaucoup d'espoirs à Port-en-Bessin qui doit accueillir un élévateur à bateaux, financé avec l'aide du Conseil Général du Calvados. Par ailleurs, une certaine ambiguïté a perduré pendant tout le débat sur les emplois qui seraient directement créés par le consortium et son partenaire Alstom, et ceux qui seraient créés par des sous-traitants. Si EDF Energies Nouvelles et DONG Energy et dans une certaine mesure Alstom, s'engagent à privilégier des emplois locaux, ils n'ont aucun moyen de contraindre leurs sous-traitants et leurs fournisseurs à faire de même. Seule l'obligation de réserver 5 % des emplois à des personnes relevant de l'insertion professionnelle, pouvant figurer dans les appels d'offres qu'ils engageront. Il revient donc aux entreprises régionales et locales de se mobiliser, de se qualifier pour avoir accès à cette importante opportunité de développement économique.

Ces aspects très sensibles du projet méritent d'être rapidement éclaircis compte tenu des espoirs que les perspectives d'emploi ont fait naître localement. L'opportunité d'un développement économique important pour la grande région Basse-Normandie Pays de Loire est unanimement saluée, mais chacun en attend des retombées directes et plus locales, ce qui n'apparaît pas toujours clairement. C'est ainsi qu'au fil des réunions, il a semblé à la Commission que des tâches, à l'origine présentées comme devant être effectuées en régie, seraient peut-être sous-traitées. L'installation des fondations monopieux fait appel à des bateaux et à des équipes hautement spécialisées qui pourraient provenir d'autres pays européens. Or, la réalisation des fondations et l'installation du parc mobiliseraient 400 emplois. Les mâts des éoliennes seraient-ils fabriqués à Cherbourg ou seulement assemblés ? Autant de questions auxquelles le consortium devrait pouvoir répondre, compte tenu de l'expertise dont bénéficient ses divers membres et son partenaire Alstom.

Autre enjeu économique important pour la région, le tourisme. La Commission s'est étonnée de l'absence des professionnels du tourisme dans ce débat, ils n'ont été représentés que par l'office départemental.

L'impact sur l'économie touristique a été abordé par des participants non professionnels, et sous deux angles très différents. Certains craignent que le parc n'affecte la fréquentation des sites par les Américains, les canadiens et les britanniques, alors que certains élus et participants fondent au contraire de grands espoirs sur le développement d'un tourisme industriel, à l'instar de ce qu'on constate au Danemark. La Commission s'est attachée à relativiser la portée de ces comparaisons, en raison des différences de contextes.

Venons-en à la pêche, ce domaine d'activité a été au cœur des débats, il a été évoqué à chaque réunion, bien que les pêcheurs soient intervenus essentiellement à Port-en-Bessin, lors de la réunion qui était spécifiquement consacrée à ce sujet. De longues concertations avec les milieux professionnels de la pêche avaient précédé le choix du site et donc le débat, afin de définir avec eux le site de moindre impact. Il semble ressortir de ces concertations une acceptation résignée du projet traduite dans une charte de collaboration. Cet accord de principe est néanmoins assorti d'inquiétudes et d'une certaine impatience vis-à-vis de réponses tardant à venir sur la possibilité de continuer à pratiquer la pêche à l'intérieur du parc. Les professionnels de la mer, par la voix du Président du Comité Régional des Pêches de Basse-Normandie, regrettent l'absence de planification sur les perspectives à terme des divers projets concernant l'espace maritime de la baie de Seine. L'accumulation de dispositifs ayant tous en commun d'exclure des zones marines des sites de pêche, le clapage des bords de Seine, l'extraction de granulats, les zones Natura 2000, la perspective de fermes hydroliennes et bien entendu les 50 km² du champ éolien, compromettent sérieusement l'avenir de la pêche professionnelle. L'inquiétude vis-à-vis des réponses que donnera la Préfecture Maritime sur les possibilités de pratiquer la pêche à l'intérieur du parc éolien est très sensible. Certains sont persuadés que tout sera interdit, ce qui n'est actuellement pas confirmé par les pratiques constatées dans des parcs éoliens au Danemark ou au Royaume-Uni. Le maître d'ouvrage a fourni des références montrant la diversité des réponses apportées par les autorités en fonction des contextes. D'autres pêcheurs plus positifs souhaitent que ce parc leur soit au contraire profitable en développant de nouvelles activités pour une profession qui est, selon les représentants, un peu sinistrée moralement et qui ne peut regarder l'avenir sereinement. Le poids économique de la pêche et celui des emplois induits a été mis au regard du poids des emplois permanents induits par le parc éolien, mettant en lumière les risques d'un effondrement d'un élément essentiel de l'économie locale, qui pourrait découler de restrictions trop importantes pendant la durée du chantier et une fois le projet réalisé. Des compensations financières ont été négociées avec la profession sans qu'on puisse en connaître précisément la teneur. Les pêcheurs seront de plus très attentifs à ce que 35 % du montant des taxes versées par le consortium au comité national des pêches reviennent bien aux territoires qui sont pénalisés par les emprises du parc éolien. Ils souhaitent en outre participer à la définition du projet collectif de valorisation des eaux littorales, prévu par le décret qui détermine la répartition de la taxe.

La pêche de plaisance a également été évoquée à plusieurs reprises, sans recevoir de réponse précise sur la possibilité de son maintien à l'intérieur du parc. Le maître d'ouvrage a néanmoins fait remarquer que la distance d'un kilomètre entre chaque éolienne devrait en principe permettre certaines pratiques. Ces dispositions relevant de la compétence exclusive du Préfet Maritime, aucune conclusion n'a pu être apportée sur ces différents points. Il en a été de même pour la pratique de la voile et la plongée à l'intérieur du parc, tout en soulignant que 95 % des plaisanciers naviguant à moins de 6 miles ne seraient pas concernés par d'éventuelles restrictions ou interdictions.

Abordons maintenant la question de l'impact du projet sur l'environnement ; la réflexion de l'impact du projet sur les milieux naturels a été un enrichissement apporté par le débat. De très nombreuses questions ont été posées lors de chaque réunion sur l'impact du parc sur la faune marine et l'avifaune. Le maître d'ouvrage a été conduit à approfondir ces questions pendant les 4 mois du débat. Il a pu apporter des débuts de réponses sur les impacts et les précautions qu'il s'engagerait à mettre en œuvre pour les réduire. L'Agence des aires marines protégées et les associations de protection des mammifères marins et de l'avifaune ont fait part de préoccupations et de l'importance d'une évaluation précise de l'état actuel et du suivi scientifique tout au long du projet. De nombreuses interrogations subsistent encore sur l'impact du chantier sur la faune, sur les poissons et les mammifères marins, sur leur retour après la fin du chantier, sur le développement de la ressource halieutique à l'intérieur du parc, sur les aspects positifs de l'effet récif créé par les monopieux et sur la réalité des pratiques d'évitement des oiseaux migrateurs. Ces divers points seront approfondis à l'occasion de la réalisation de l'étude d'impact qui sera produite pour l'enquête publique. Mais d'ores et déjà, la Commission a pu constater que le public souhaitait que soit trouvé un juste équilibre entre l'enjeu du développement durable qui est l'objectif qui fonde le parc éolien et le maintien de la biodiversité.

Il apparaît évident que si les observatoires de suivi restent très importants, l'essentiel est néanmoins dans la réduction à priori des impacts du parc éolien sur le milieu naturel. L'impact de l'atterrissage et du raccordement en ville a également été abordé avec une préoccupation particulière d'une association de Bernières, Les Amis du Platon, concernant l'importance d'éviter de traverser cet espace humide très riche sur le plan écologique.

On va maintenant lister quelques questions qui nous sont apparues comme restant à approfondir ; j'en ai déjà évoqué quelques-unes dans mon exposé.

Ce qui nous paraît le plus important à approfondir, ce sont les impacts sur les milieux naturels, faune marine et avifaune, en face du chantier de fonctionnement. Un point particulier qui a été évoqué lors d'une seule réunion, c'est la question de la coordination du chantier du parc éolien de Courseulles s'il se réalise avec les autres chantiers de parcs éoliens en Manche et mer du Nord, de manière à ne pas trop réduire trop drastiquement l'aire d'évolution des mammifères marins qui ne seraient plus très bien où se réfugier. Bien sûr, la question des possibilités de circulation et de pêche dans le parc éolien a été évoquée, on a un peu de mal à croire qu'elle sera acceptée, que soit donnée une décision simplement quand le parc sera réalisé, je crois que les pêcheurs sont plus pressés que ça d'avoir des perspectives. Restent donc les mesures qui sont destinées à préserver et développer la ressource halieutique, la question de l'effet de récif a été évoquée à presque chaque réunion et là-dessus on ne sait pas encore très bien quels sont les effets positifs et tous les acteurs ne sont pas d'accord sur le côté positif de l'effet récif. Le bilan carbone a été jugé incomplet par l'ADEME.

Il y a aussi la question des créations d'emplois à Cherbourg et à Ouistreham et les filières de recrutement et enfin, une chose évoquée à plusieurs reprises, les modalités de gouvernance du parc et l'association des citoyens au suivi de ce projet. Ça nous semblerait pouvoir s'inspirer des Commissions locales d'informations et de surveillance des établissements classés.

Voilà ce que nous avons retenu de ce débat très long pendant dix séances. On se permettra de faire une recommandation qui est une recommandation en quelque sorte prudentielle,

c'est que les enquêtes publiques sur le parc éolien et sur son raccordement terrestre soient simultanées, le public comprenant assez mal la dissociation des deux procédures s'agissant de projets qui eux sont absolument indissociables.

Je vous remercie.

Maintenant, il vous revient de réagir à cette présentation, à cet exposé, il est probable qu'il y ait des omissions, des incompréhensions, vous avez la parole. Monsieur le Président du Conseil Régional, vous voulez ouvrir le débat ?

Laurent BEAUVAIS, Président du Conseil Régional

Merci Madame la Présidente, bonsoir Mesdames et Messieurs, Monsieur le Préfet.

Très rapidement, je voudrais au nom de la région qui a été présente à chacune de ces réunions au travers de ces élus, rappeler six enjeux que je crois très importants et très positifs pour la région.

Le premier, en rappelant que la Basse-Normandie aujourd'hui, à travers ce débat public est au cœur d'une problématique nationale, ce n'est pas un débat entre nous où on oublie tout le reste, il y a d'autres projets, il y a d'autres procédures de ce type, on est au cœur d'une stratégie nationale, gardons cela à l'esprit. Donc premier enjeu positif, c'est de discuter de la transition énergétique de façon très concrète, et de l'associer à une question de développement économique, je ne développerai pas tous ces sujets, Madame la Présidente vient d'ouvrir des fenêtres et des questions, mais c'est de cela dont il s'agit. La construction du parc éolien s'inscrit dans une problématique de transition énergétique nationale et dans une problématique de développement économique. Nous n'allons pas nous battre sur le nombre d'emplois, ce n'est pas le plus important, l'important est qu'il y a une dynamique économique qui arrive avec ce projet, pour diversifier l'économie régionale qui en a bien besoin.

Le deuxième enjeu est positif aussi vis-à-vis de ce qu'on veut faire de notre façade maritime, de notre économie maritime. La région, au travers d'un syndicat Ports Normands Associés, avec aussi le département de la Manche et du Calvados, gère deux ports, celui de Cherbourg et celui d'Ouistreham. Que veut-on faire de ces ports qui ont connu, je pense à Cherbourg, un grand passé en matière de développement, qui aujourd'hui connaît un présent assez difficile, il y a là des perspectives de développement. Je peux vous assurer que, responsable de l'infrastructure portuaire, ces projets nous amènent à envisager des développements extrêmement importants pour donner vie aux ports, à l'économie maritime. Je n'oublie pas l'enjeu pour la pêche, ça a été rappelé, nous avons là aussi, bien entendu, des capacités à donner des développements possibles pour l'économie de la pêche qui est bien malmenée en ce moment pour des tas de raisons, mais qui peut trouver des opportunités là aussi.

Troisième enjeu positif également, autour de ce qu'on appelle l'acceptabilité sociale ; on discute d'un projet qui a, vous l'avez dit Madame la Présidente, des dimensions liées à l'environnement, dont il faut parler évidemment, vous avez évoqué les paysages, la faune, c'est positif de parler de ces questions qui arrivent aujourd'hui dans notre société de façon assez bien organisée, et qui sont de vrais sujets.

Je pense aussi, je ne vais pas insister parce que vous savez que je plaide cette position, sur les enjeux de mémoire, les plages du débarquement, d'hier, d'aujourd'hui et de demain, la problématique du classement des plages de l'UNESCO, voilà des sujets qui sont en débat et

je pense que c'est bien. Il est positif de les mettre dans ce débat, et vous savez que la position de la Région est de considérer que les deux aspects sont compatibles, je n'y reviens pas. Des enjeux liés à la mobilisation des collectivités, je crois que c'est un message positif aussi que de voir les collectivités, grandes, petites ou moyennes plutôt unies, on n'a pas l'habitude dans cette région, unies derrière des problèmes de développement. La société publique Ouest Normandie, énergies renouvelables qui a fait une contribution, c'est la contribution de trois collectivités. La région Basse-Normandie, le département de la Manche et l'agglomération de Cherbourg se sont unis et rassemblés. Le département du Calvados a fait sa propre contribution, il nous indique d'ailleurs qu'il a envie de rentrer dans cette société publique locale voyez, nous sommes tous unis, mobilisés, pour un projet qui porte vers l'avenir et le développement. Je crois que c'est un point positif.

Je voudrais aussi insister sur des aspects qui vont peut-être vous paraître un peu marginaux, mais dans les enjeux, il y a des enjeux positifs autour des questions liées à la technologie, à la formation et à la recherche, car ce que le maître d'ouvrage réalisera sera fait par des contributions diverses et variées, nous sommes associés avec la région des Pays de la Loire de ce point de vue, mais il y a sur ce territoire, des jeunes, des enseignants, des chercheurs à l'université de Caen, dans les laboratoires à Cherbourg qui sont prêts à se mobiliser pour offrir des carrières nouvelles à des jeunes, pour ouvrir des champs de recherche et de collaboration. Je crois que c'est un enjeu autour de ces questions, y compris sur la question des récifs artificiels, il y a une petite école d'ingénieurs, l'ESITC, grande par le talent, qui a des compétences scientifiques pour développer ça. Je ne veux pas être trop long et là je me tourne vers les organisateurs du débat public, je crois que l'enjeu est même dans le débat public, car je me félicite du caractère très positif, constructif, mais indépendant que vous formulez. Dans les questions que vous posez, c'est pour la région une matière à réflexion, matière à instruction, matière à tenir compte d'un état d'esprit, et en ce moment dans notre société, sur ce genre de sujet qui me paraît absolument important, je dirais que ce que vous venez de rapporter, Madame la Présidente, sera utile aussi pour le Conseil Régional aujourd'hui, demain, et plus tard sur ce genre de démarche qu'on peut critiquer peut-être, mais qui est assez unique en son genre. C'est mon deuxième débat public puisque la Région était très impliquée dans un autre débat public sur le ferroviaire, la ligne nouvelle Paris Normandie, je peux témoigner du grand intérêt de ces débats, de la participation qui a été bonne, et je vous en remercie.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci Monsieur le Président. Qui veut prendre la parole.

Pascal BOUCHON, administrateur du GRAPE

Bonsoir, si vous vous souvenez Madame la Présidente, nous nous sommes vus à Ver-sur-Mer, et je vous avais déjà posé une question, mais je ne vais pas revenir dessus. Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter, parce que je vous ai écoutée avec attention, et je me suis dit, au début de l'intervention j'étais inquiet, et je me suis réjoui parce qu'au fond, tout au long de votre conclusion je me suis dit : le projet ne va pas se faire. Car vous soumettez un certain nombre d'incertitudes, et je me dis c'est super ! Je suis désolé pour ceux qui sont pour les éoliennes au large de Courseulles, mais je me suis dit : c'est pas mal. Et je m'interroge quand même, c'est qu'au fond on est au mois de juillet et après il va y avoir une enquête publique, ça va se terminer (pas de photos s'il vous plaît), ça va se terminer en 2015

à l'enquête publique. Est-ce que les incertitudes qu'il y a aujourd'hui et qui sont nombreuses seront dévoilées lors de l'enquête publique ou avant ?

D'autre part, j'ai cru comprendre que vous alliez fermer le site Internet, c'est dommage, ou alors je me trompe et tant mieux. C'est dommage de le fermer, car on pourrait apprendre beaucoup de choses avant l'enquête publique. Dernière chose, je suis administrateur du GRAPE, j'ai la lettre que le Président du GRAPE vous a envoyée, je regrette que vous n'en ayez pas tenu compte.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Nous avons reçu une lettre ce soir...

Pascal BOUCHON

Elle est arrivée forcément ce matin, le courrier n'arrive jamais le soir.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je sais qu'elle est arrivée, mais je n'en ai pas encore pris connaissance. J'ai eu la lettre d'une administratrice du GRAPE, que j'ai lue ce matin, et bien évidemment on en tiendra compte et ça figurera dans le compte rendu. Sur la question que vous avez posée, le dossier d'étude d'impact doit répondre aux interrogations, aux zones de flou que j'ai évoquées, et doit aussi présenter un bilan socio économique et un bilan coût-avantages, bénéfiques-inconvénients. Ça fait partie du dossier, donc dans le dossier qui sera soumis à l'enquête publique ça figurera. Il est assez probable qu'après ce débat public la Commission nationale recommandera une concertation en continu jusqu'à l'enquête publique. Le débat public n'est pas la fin du dialogue avec les citoyens. Sur le site Internet, c'est une question de procédure, le débat dure quatre mois, donc il doit être fermé, ça ne veut pas dire que les documents qui figurent dessus ne seront plus accessibles, ce qui ne sera plus possible, c'est d'envoyer, d'y adresser des avis. C'est ça que j'ai simplement voulu dire, Monsieur.

Il y a d'autres demandes de parole.

Pascale CARPENTE, élue à Courseulles

Je suis élue à Courseulles, je rejoins tout à fait les conclusions et l'exposé de Monsieur le Président du Conseil Régional en ce qui concerne l'intérêt, les enjeux et le dynamisme que ce projet peut apporter, non seulement à la politique nationale de l'énergie, mais aussi à notre propre développement régional, puisqu'il y a eu quand même un plan régional terre-climat qui propose cette ressource, qui soutient aussi le développement d'autres ressources d'énergies renouvelables. On s'y retrouve tout à fait et je remercie Madame la Présidente du brillant résumé qu'elle nous a fait.

Toutefois, je voudrai revenir ou préciser deux points qui me semblent, peut-être ai-je mal écouté, mais pas rapportés dans ce résumé. Le premier concerne la gouvernance, vous avez parlé du suivi du projet, or, ici même à Courseulles, a été soumis une objection ou plutôt une espérance, pour des projets futurs qui serait l'association de cette société civile qui a brillamment participé, je pense qu'elle s'est beaucoup intéressée à ce projet dès la conception et d'une manière claire, la conception lors de la gestion de l'exploitation de ces projets. Je pense que ce n'est pas seulement une question de suivi et j'en profite pour remercier aussi les habitants, les élus parfois et les associations qui ont beaucoup contribué à notre compréhension de ce projet et des atouts de notre région. Je crois qu'il faut en prendre acte.

La deuxième omission — ou peut-être comme je l'ai dit, ai-je mal entendu — concerne une question qui a été récurrente, en tous cas posée à plusieurs reprises ici à Courseulles, qui est celle des modalités du calcul de la taxe. On sait qu'à Rennes, l'université travaille sur ces modalités de calcul concernant le préjudice visuel et le préjudice économique, puisqu'il en a été convenu finalement après une question de Monsieur le Sénateur COUDERC restée longtemps en attente, donc avance-t-on sur ce point ? Et pourquoi n'avons-nous pas nous, à Courseulles, au moins une fourchette à minima de ce qui nous attend année après année ? Élus, nous avons des budgets à gérer, nous avons des projets, quand allons-nous connaître cette fourchette ? Pourquoi ne l'avons-nous toujours pas ? Est-ce qu'il y aura enfin une réponse ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Sur le premier point, j'avais bien noté que lors d'une réunion, avait été exprimé le souhait même d'une possibilité d'intégrer les structures de décisions du consortium, de faire partie des conseils d'administration. Il ne m'appartient pas d'en décider, vous vous en doutez, le maître d'ouvrage dira probablement des choses sur la manière dont il entend continuer à associer les citoyens. Je crois que c'est quelque chose dont on a parlé, je ne sais pas ce qu'il va annoncer, mais ça fait partie de ses réflexions. C'est bien évident que compte tenu des engagements qui ont été pris, engagements qui entraînent l'adhésion de ceux qui sont pour, et notamment en matière économique il est normal que les citoyens sachent exactement ce qu'il en est. Je crois qu'ils nous répondront. Sur le calcul de la taxe, je vais laisser Monsieur le Préfet en parler, mais c'est moi-même qui, quand j'ai vu arriver en réponse aux questions sur le site, des chiffres précis donnés par le maître d'ouvrage, qui a demandé qu'on les retire. Tout simplement parce qu'ils n'ont pas qualité à donner des chiffres sur des recettes fiscales, c'est la prérogative des services fiscaux. Je crois que les modalités de calcul figurent dans le décret, elles sont très complexes, ils ont une estimation sur le montant global des taxes qui seront versées, si j'ai bien compris, c'est de l'ordre de 6,3 millions d'euros par an, maintenant sur la répartition, on sait que c'est en fonction de la population, du linéaire de côte, ce n'est pas tout à fait l'âge du capitaine, mais ce n'est pas très loin. C'est quand même très compliqué, et je leur ai demandé de retirer ces chiffres, car, au cas où ces chiffres seraient erronés, ce serait assez sérieux. Je pense que Monsieur le Préfet...

Michel LALANDE, Préfet de région

Je dis joker à ce stade, je répondrai sur le fond quand j'aurai la parole.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci.

Jean-Michel SUARD de Courseulles.

J'ai eu la chance de participer aux réunions de Bernières et d'Ouistreham. J'avoue que sur le plan de l'organisation des débats, c'était assez intéressant ; c'est un travail qui a été bien préparé, on sent que vous avez fait appel à des professionnels pour organiser toute la communication, et je vous en félicite et je vous félicite à titre personnel, pour la tenue de ces débats. En ce qui concerne ces débats, j'ai été frappé qu'on ne parle jamais des économies d'énergies. On fait un peu comme si ça n'existait pas et on part sur les éoliennes, sur les hydroliennes, on s'avance, on brasse des milliards, on crée des consortiums, on fait miroiter des emplois bien sûr. C'est très intéressant, mais je pense que la meilleure façon de sauver la planète aujourd'hui est de faire des économies d'énergie, ce n'est pas forcément de créer de

nouvelles sources d'énergie. Je pense que là, il y a un très gros travail à faire et je regrette que le débat n'ait pas pu faire émerger cette démarche. Donc c'est dommage.

Le deuxième point rejoint un peu la question posée par la précédente personne, c'est de savoir un peu pourquoi les revenus des éoliennes n'impacteraient pas la population ou impacteraient la population ? Ce n'est pas tellement sur le montant, mais plutôt sur le fait que ces sommes ne sont pas affectées, elles sont affectées pour les pêcheurs, qui devront dans le cadre du comité national des pêches faire en sorte que les sommes qu'ils toucheront soient remises, ou financeront des projets pour améliorer tous les dispositifs de pêche. C'est prévu aussi pour les associations, par contre pour les communes, on a un magnifique saupoudrage qui ne correspond à rien parce qu'en fait, ce qui m'aurait paru intéressant, c'est que ces sommes soient justement affectées aux économies d'énergie pour l'habitat ancien. Là, il y a cruellement un gros défaut. Il est vrai que ces sommes sont attendues par les municipalités, iront-elles aux comités des fêtes, iront-elles à l'école de musique, iront-elles aider des personnes en précarité qui actuellement ont des habitats mal isolés ? Il y a un peu d'éthique à introduire dans le texte ou dans les dispositions réglementaires, parce que le décret, c'est vrai qu'on a vu que c'était rédigé par les services fiscaux, on sait comment se fait le travail parlementaire, bien souvent ce sont des cabinets d'avocats d'affaires pour la plupart des cas qui font les textes. Il serait bon qu'on attribue ces sommes aux économies d'énergie pour des personnes qui connaissent des difficultés d'approvisionnement liées surtout à la mauvaise isolation de leur habitat.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Sur ce deuxième point, Monsieur le Préfet vous donnera des éléments de principe tout à l'heure sur l'affectation des taxes. Sur le premier, c'est la première question, je ne l'ai peut-être pas assez dit assez nettement dans mon exposé, mais nous avons regretté qu'il n'y ait pas un débat un peu en amont sur le sujet de la transition énergétique. Vous avez peut-être remarqué que des personnes ont demandé quel serait le surcoût de cette énergie. Le maître d'ouvrage répondait que la Commission de régulation de l'électricité avait estimé à 25 euros par an et par ménage, le surcoût de ces premiers parcs éoliens. On aurait souhaité un débat plus approfondi sur le coût réel de ces énergies renouvelables qui restera vraisemblablement relativement plus cher que l'énergie actuelle sachant qu'en France, l'énergie électrique est moins chère que dans les autres pays européens. D'où l'importance de travailler simultanément avec une politique très forte d'économies d'énergie. Il y a eu très peu de liens établis entre ce débat et le débat actuel autour de la transition énergétique, on peut effectivement le regretter.

Vous répondrez tout à l'heure, Monsieur le Préfet. Il y avait une autre question là-bas, Monsieur DOMENGET...

Patrick DOMENGET

Bonjour, je suis Patrick DOMENGET, j'ai suivi pas mal de réunions ici, j'ai suivi celle de Fécamp, je n'ai pas pu aller plus loin à Saint-Brieuc et Saint-Nazaire. Je félicite la Commission pour le rendu qu'elle vient de faire.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Que de fleurs ! Que de fleurs !

Patrick DOMENGET

Que ça soit ce qu'on trouve sur le site Internet, c'est-à-dire les questions, les avis, les contributions, les cahiers d'acteurs, ou à travers votre intervention, Madame la Présidente, ce qui a pu se dire en réunions publiques. Je vais commencer par un regret et deux petites remarques. Le regret, c'est que par rapport au retour sur les réunions publiques, à travers les verbatim, même si vous avez fait l'effort de les mettre rapidement ou les aspects audio et aussi à travers vos comptes rendus, il y a eu une sorte de mélange avec certains retours presse qui précédaient vos propres retours à vous, et qui, évidemment, ne correspondaient pas exactement à ce qui s'était dit. Je donne un exemple précis, un grand journal local dans un article du 13 juin relatant la réunion du 12 juin, parle de quelqu'un qui est résolument contre, un Lieutenant-Colonel Américain, sauf que ce lieutenant-colonel s'exprimait dans sa phrase, et ça apparaît clairement dans votre verbatim et dans le compte rendu, avec une double négation, qui valait approbation pour le projet. L'article de presse ne retenait qu'une seule négation et classait donc cet intervenant américain du côté des opposants au projet. Je regrette que le constat qu'on fait, est que quand je souligne ce fait-là, qui est aisément vérifiable grâce à votre verbatim et votre compte rendu, et donc l'article de presse relève l'ambiance que vous avez relevée tout à l'heure, relève des approbations de la part de Canadiens, etc. comme vous l'avez dit tout à l'heure aussi et, la seule opposition qui apparaît dans cet article qui est très court, tombe à l'eau. Vous faites tout un travail d'information de collecte, etc. par rapport à tout ce que j'ai dit, la presse qui va très vite qui ici est allée trop vite, nous a induit en erreur dans les titres et dans l'équilibre dans leur article par rapport à ce qu'on a pu vivre à Arromanches, etc. C'est une remarque par rapport à ça, bien sûr je sais bien que c'est assez limité, mais de quelle manière la CPDP ou les futures CPDP peuvent éviter ou régler ce genre de problèmes ? Par exemple en essayant d'obtenir un démenti par rapport à une erreur manifeste comme ici.

Ensuite, j'ai deux remarques, la première est que, et ce n'était pas prévu au départ, on est bien d'accord, il se trouve que le débat public a eu comme conséquence positive de faire avancer le projet UNESCO en tant que tel. Et ça, c'est quelque chose qu'il faudra retenir. Je vais vite, parce que je pourrai développer longtemps, et la deuxième remarque, vous l'avez presque déjà dit précédemment qu'il n'y avait pas eu d'échanges généraux sur l'énergie, etc. Je ne suis pas d'accord, il y a eu quelques échanges à Courseulles auxquels j'ai participé bien sûr, qui étaient à ce niveau-là d'analyse, et pour avoir fait aussi les débats régionaux de la transition énergétique que ce soit à Argentan ou en Haute-Normandie, je peux vous dire qu'il y avait des rapprochements à faire entre les deux. Je pense qu'il faut nuancer cet aspect-là évidemment, ce n'était pas le cœur du débat, c'était un débat local, on ne va pas revenir sur le fait qu'il fallait faire l'ensemble de la façade maritime ou pas, mais là il y a quelque chose à souligner. Voilà, je me permets d'apporter ces quelques nuances-là.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, en ce qui concerne la presse, vous comprendrez Monsieur DOMENGET que je ne peux pas demander à la presse d'attendre la publication de nos papiers, pour faire ses propres papiers d'une part, et puis ce que vous demandez équivaldrait un peu à une sorte de censure, ce qui n'est pas tout à fait à l'ordre du jour. La presse est tout à fait libre de ce qu'elle écrit et, par contre, soulignons quand même qu'elle a joué un rôle extrêmement positif dans ce débat en relayant l'information sur les réunions publiques, alors peut-être quelques fois avec des titres qui ne vous convenaient pas, mais c'était un moyen d'information qui a bien fonctionné.

Le débat a fait avancer le dossier sur certains points, c'est vrai. L'exigence de précision du public a poussé à apporter des réponses de plus en plus précises sur la dernière intervention, n'ayant pas assisté aux réunions d'Argentan et aux réunions sur la transition énergétique, effectivement, il n'y a guère qu'à Courseulles qu'il y a eu un débat, pas très long, sur les questions de politique énergétique d'une manière générale. Merci de votre intervention. D'autres demandes de parole ?

Jean Michel ROBERGE, de Courseulles

Bonjour. Il y a un truc qui m'intrigue un peu, c'est qu'on parle de la base de maintenance, c'est-à-dire au projet Courseulles, mais il n'y a aucun emploi créé à Courseulles. Deux usines à Saint-Nazaire, deux usines à Cherbourg, un centre Caen — Ouistreham, ça, c'est juste une première question. Deuxième petite question, c'est pourquoi les habitants de Courseulles, d'Arromanches, de Port-en-Bessin, de Grandcamp, n'auraient pas l'électricité moins chère puisqu'ils ont l'électricité produite à 1 km de chez eux. En particulier, ça servirait pour tous les sites de zones industrielles qui pourraient créer des emplois. Enfin, dans son petit machin où le projet présenté, il n'y a pas un seul chiffre financier. Par exemple on présente l'éolienne Alstom Haliade 150, on ne sait pas combien ça coûte. Enfin, il y a un problème intellectuel, disons, c'est que ces pales gigantesques sont faites en fibre de carbone, est-ce qu'il n'y a pas un danger pour la santé des habitants si les fibres de carbone sont relarguées dans l'atmosphère ? Voilà.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Pour l'ensemble de ces questions, vous interviendrez tout à l'heure, la maîtrise d'ouvrage, c'est ce qu'il y aura de plus clair, et puis peut-être RTE qui répondra sur le coût de l'électricité ou sur la manière dont ça se diffuse au niveau national. Je ne sais pas, ce serait peut-être une solution. Il y avait une autre demande de parole derrière...

Jean-Charles HOUTART

Je suis enseignant, au bout de combien de temps peut-on escompter, obtenir un équilibre de la balance carbonée ? Quand je dis équilibre de la balance carbonée, c'est par rapport aux dépenses de construction, des piliers, etc., et les gains énergétiques obtenus par les éoliennes. Équilibre de la balance au bout de combien de temps ? S'il vous plaît.

David LEMARQUIS, chef de projet EDF EN

Ce sera rapide, c'est 5 ans. Le temps du fonctionnement du parc est de 25 ans.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Comment vous avez établi ce chiffre de 5 ans ?

David LEMARQUIS, chef de projet EDF EN

On a calculé le bilan carbone à ce stade avec les données qu'on a pour le parc éolien...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Qu'il faut compléter

David LEMARQUIS, chef de projet EDF EN

... Qu'il faut effectivement compléter des kilos de peinture, etc. on n'a pas le détail complet de tout le parc en effet et donc ça produit une certaine émission de carbone et donc la plus grosse partie de l'émission, c'est d'ailleurs la partie de fabrication des composants en tant que tels. Cette émission de carbone est compensée ensuite parce que le parc n'émet que très peu de carbone pendant sa période de fonctionnement. On va comparer cette émission pendant la période de fonctionnement plus l'installation et la construction, à ce qu'émet le kWh moyen en France et puis on fait la différence. On s'aperçoit que la différence elle s'annule au bout de cinq ans et qu'au-delà de cinq ans du coup, le bilan est positif en carbone.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

D'autres demandes de parole ? Là-bas, allez-y, Monsieur, ensuite ce sera de l'autre côté, on va essayer d'équilibrer les demandes au sein de la salle.

Henri CARIE

J'ai été très intéressé par tout ce que vous avez dit, mais je m'aperçois que vous parlez que très brièvement de l'hydrolienne. Moi, j'ai lu pas mal d'articles sur l'hydrolien étant de formation dans l'hydraulique, et je viens de m'apercevoir en lisant un journal de la Manche que les Allemands sont en train de s'occuper du raz Blanchard et d'y installer des hydroliennes...

J'ai l'article là si vous ne me croyez pas. Alors je suis très étonné qu'on se précipite là sur l'éolien alors qu'on a une énergie beaucoup plus fiable, parce que je ne sais pas si vous savez que pour l'éolien, il est sujet à la pétrole, comme disent les gens qui font de la voile, et dernièrement, ils viennent d'avoir justement une course à la voile où il n'y a pas eu un souffle pendant deux jours.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je peux vous demander qu'est-ce que c'est qu'être sujet à pétrole, je suis complètement ignorante, je ne suis peut-être pas toute seule dans la salle.

Henri CARIE

Tous ceux qui font de la voile connaissent la pétrole.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Moi, je n'en fais pas.

Henri CARIE

C'est leur hantise...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est le calme plat, c'est ça ?

Henri CARIE

Or l'éolien ne tient pas compte de la pétrole. C'est malheureux à dire, mais c'est comme ça. Par contre, on néglige une richesse qui est... pour laquelle on a pourtant un exemple déjà puisqu'on avait fait poser des hydroliennes dans le Bas-Rhin, à La Rance, et je suis très étonné que la France ne se soit pas occupée de sa richesse en hydraulique.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Vous voulez répondre maintenant sur cet aspect particulier de l'hydrolien, s'il vous plaît ?

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Je vais le faire avec le consensus des différentes personnes qui s'occupent...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Pas forcément sur l'implantation...

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Sur l'hydrolienne peut-être, c'est vraiment des sujets dont la France se préoccupe puisque maintenant depuis plus de 10 ans puisque moi j'ai commencé à travailler sur les hydroliennes en 1999, donc c'est vraiment un sujet qui préoccupe la France et sur lequel la France n'a pas vraiment de retard et c'est intéressant. On a des prototypes aujourd'hui en cours, on a un certain nombre de prototypes qui doivent être implantés prochainement dans le raz Blanchard, mais aussi dans le Fromveur au large des côtes bretonnes, c'est vraiment un sujet sur lequel plusieurs entreprises, et en particulier françaises, sont plutôt avancées et proposent déjà des prototypes préindustriels et la région est particulièrement implantée sur ce sujet avec le raz Blanchard dont vous faites mention, puisque c'est potentiellement le meilleur site de France pour implanter des hydroliennes. La seule nuance à apporter peut-être aujourd'hui aux hydroliennes, c'est qu'elles soient un petit peu plus décalées dans leur maturité technologique par rapport à l'éolien posé aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle on a aujourd'hui un appel d'offres qui fait mention de cette technologie éolienne puisqu'elle est aujourd'hui relativement fiable maintenant, alors que les hydroliennes continuent à développer le concept industriel pour pouvoir aboutir. C'est mon point de vue, mais je pense que d'ici trois à cinq ans, on aura des hydroliennes industrielles et comme vous le dites, tant qu'on n'aura pas la capacité d'aller enlever la lune, on aura des énergies donc qui seront prédictibles, et les sujets dont vous parlez en termes sont des sujets d'études et de projets pilotes.

Henri CARIE

Elles vont être posées à Cherbourg !

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

C'est le prototype effectivement, d'un industriel allemand qui est arrivé sur site pour être testé. Mais il n'est pas tout seul et ça n'est finalement qu'un objet. On est vraiment dans la phase préindustrielle aujourd'hui, qui va permettre, comme je le disais, dans un certain nombre d'années d'aboutir à des projets de plus grande ampleur, mais qui sont aujourd'hui dans le tuyau si je puis dire, dans le développement.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur, si vous ne parlez pas dans le micro, on ne pourra pas retranscrire vos propos. Merci. Une autre intervention là-bas de l'autre côté, Monsieur ?

Jean-Michel DESENNE

Quelles sont les, en cas de pollution, les dommages financiers qui sont à payer ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Vous voulez dire les indemnités financières plutôt que les dommages ?

Jean-Michel DESENNE

En cas d'accident, quelles sont les...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

De quelle pollution voulez-vous parler ?

Jean-Michel DESENNE

Je pense aux postes électriques offshore, en cas de pollution, quelles sont les indemnités, quels sont les seuils maximums qui vont être fait pour éviter ça ?

Claude BRÉVAN

Vous pouvez répondre sur cette question particulière ?

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Il y a des aspects très règlementés et réglementaires quant à l'implantation de ce type d'infrastructures en mer, et pour le cas précis du poste électrique en mer, il y a un certain nombre de composants qui sont potentiellement polluants, mais qui sont confinés d'une part, et pour ce qui est des groupes électrogènes, on a aujourd'hui un volume limité. Dans tous les cas et en cas de pollution accidentelle, cette pollution est forcément confinée dans un secteur relativement limité parce que les volumes sont définitivement limités. Ensuite, il y a toute une série de plans d'urgences maritimes environnementaux, on peut parler du plan Polmar par exemple, qui vont nous donner obligation à nous intégrer un processus d'urgence. On a aussi des obligations d'un point de vue de la maîtrise de nos risques de pollution. Mais encore une fois, même pour le poste électrique en mer, les volumes de polluants sont extrêmement limités, comparés à n'importe quel navire en mer, compte tenu du fait qu'on a de toutes petites quantités d'hydrocarbures ou d'huiles, les machines elles-mêmes n'ont pas d'huile, on l'a dit, il n'y a pas de réducteurs, donc voilà. Après, sur nos obligations, vous parlez d'indemnités financières, elles sont en général fixées par des arbitrages à posteriori du risque couru.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, d'autres questions ? Allez-y, vous voulez compléter votre question ?

Jean-Michel DESENNE

Par rapport à un pétrolier qui rejette son pétrole en mer, il y a un seuil maxi de... financier

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est des garanties dont vous voulez parler ? C'est des garanties dont il est question.

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Comme vous le disiez, il y a une notion d'interdiction de pollution volontaire en mer, mais c'est lié à l'acte volontaire et les tribunaux sont là quand ils le peuvent, pour juger du préjudice. Dans ce contexte-là, c'est la préfecture maritime et les services de l'État qui fixent le montant de l'indemnité, mais on n'est pas directement concerné, en l'occurrence il s'agit

de pollution volontaire, donc d'actes délibérés, on n'est pas dans ce cadre juridique si je peux...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Est-ce que ça veut dire qu'alors que vous allez provisionner des sommes pour le démantèlement, vous n'êtes pas contraints de provisionner des sommes pour d'éventuels dégâts ou préjudices, qui seraient liés à l'exploitation du parc ou à sa mise en chantier ?

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

En dehors d'un contexte d'assurance obligatoire sur lequel on va faire une évaluation bien sûr du risque, on n'a pas obligation à ce jour à provisionner à ce jour, dans la mesure où on ne fait pas partie de ces grandes catégories d'infrastructures mobiles polluantes. Puisque, encore une fois comme on le disait, ni les éoliennes, ni finalement la sous-station ne sont sujettes à occasionner des pollutions au-delà de ce qu'elles pourraient, c'est-à-dire entre guillemets, peu de chose. Ça ne relativise pas le fait qu'on ne doit pas polluer, ce n'est pas ce que je veux dire, mais encore une fois, le risque n'est pas là. Et encore une fois, par rapport au dégazage des pétroliers sur le rail que vous évoquez, il s'agit là d'actes volontaires qui sont... qui rentrent dans un contexte juridique totalement différent.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Vous avez la réponse à votre question Monsieur ? Pas tout à fait.

Jean-Michel DESENNE

Je ne parlais pas du dégazage, je parlais, par exemple, un pétrolier il a un accident et il y a une somme maxi. Mais là, le Monsieur parlait de personnes qui créent des accidents, mais dans le cadre d'accident involontaire...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Vous voulez dire un échouage par exemple ?

Jean-Michel DESENNE

Voilà, mais quelle est la somme, la réserve allouée pour ce projet, la sécurité fait monter le prix du projet. Est-ce que cette somme a été intégrée au projet ?

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

Elle est intégrée à travers les assurances qu'on évoque, qui prennent en compte ce genre de risque, et encore une fois par rapport à l'exemple que vous évoquez, qui est le risque de pollution accidentelle, Torrey Canyon, Erika, si je ne me trompe, mais je ne suis pas juriste du droit de la mer, je crois que les sommes allouées aux dédommagements l'ont été très très longtemps après à travers une série de procès qui n'avaient ni à l'origine, ni aujourd'hui dans le cadre des plans Erika 1,2 et 3 prévu de provisionner les sommes pour tout navire qui passerait au large de nos côtes.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je vous propose, parce que c'est vrai que le site va être fermé pour pouvoir poser des questions, mais il n'est pas fermé pour que vous puissiez y répondre. D'ailleurs, vous n'aurez pas épuisé la totalité des réponses des questions qui étaient posées. Essayez d'approfondir un peu cette question et de mettre sur le site une réponse aux questions de ce Monsieur sur une espèce de cautionnement en quelque sorte, si j'ai bien compris ou un seuil de garanties pour des risques éventuels. Merci.

Michel JANNERET , habitant de Courseulles

Ça concerne la fiabilité des éoliennes. Ça fait plusieurs semaines que le parc éolien de Falaise est totalement arrêté, avec les hélices en drapeau, donc je pense qu'il y a un problème technique qui doit être assez grave, et donc ça remet peut-être en cause la soi-disant fiabilité des éoliennes par elles-mêmes.

David LEMARQUIS, chef de projet EDF EN

Je ne sais pas, le parc de Falaise, je ne connais pas particulièrement le contexte, toujours est-il que les éoliennes ont un degré de fiabilité qui est calculé, et qui est en train d'être vérifié parce qu'il y a une tête de série installée dans l'estuaire de la Loire en ce moment par Alstom. En l'occurrence, la fiabilité est de l'ordre, que je ne dise pas de bêtises, mais de l'ordre de 5 %, c'est-à-dire qu'elles ont 5 % d'indisponibilité donc, à contrario 95 % de disponibilité. Il y a la fiabilité des éoliennes, il peut y avoir en cause la fiabilité, c'est beaucoup plus rare du raccordement électrique ou poste, puisque toutes sont arrêtées en même temps, peut-être qu'effectivement le problème est un petit peu en amont, voire sur le poste de livraison. Je ne peux pas en dire beaucoup plus sur le parc de Falaise.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit dans les réunions précédentes, à savoir que l'éolienne Haliade était caractérisée par une certaine rusticité, une robustesse qui était liée au fait qu'il n'y a pas de boîte de vitesse, c'est bien ça ? Alors que sur les éoliennes terrestres, il y en a, qui constituent un point de vulnérabilité. J'ai peut-être mal compris.

David LEMARQUIS, chef de projet EDF EN

Vous avez tout à fait bien compris, je n'emploierai pas le terme de rusticité, mais plutôt effectivement de robustesse parce qu'il y a beaucoup de technologie dans l'éolienne. Par contre, il y a beaucoup moins de pièces tournant vite, que dans la plupart des éoliennes terrestres. La technologie Alstom n'est pas complètement nouvelle puisqu'ils ont déjà un brevet déployé sur les éoliennes terrestres, c'est quand même éprouvé. L'arbre tourne moins vite, parce que la génératrice est plus grosse, pas de boîtes de vitesse qui ont été constatées comme étant la source de panne la plus fréquente sur les premiers parcs éoliens en mer qui ont été installés en particulier au Danemark. Le niveau de risque de panne du coup est diminué, donc la disponibilité est augmentée d'autant, ensuite il reste la maintenance, je dirais, courante, préventive, qu'on essaye de faire l'été quand il y a moins de vent, et la maintenance corrective, parce qu'on ne peut assurer une fiabilité à 100 %, donc il y aura des techniciens qui sortiront pour faire des opérations de maintenance correctives aussi quand ce sera nécessaire.

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

On peut peut-être juste émettre une hypothèse encore une fois sur ce parc de Falaise qu'on ne connaît pas forcément, mais c'est que lorsque les parcs sont avec peu de machines, les maintenances programmées peuvent se faire en l'occurrence d'un seul coup, et le nombre de jours va porter sur l'année et peut-être une opération programmée. Alors, après, on verra si elles redémarrent par ce vent parce qu'apparemment il y en a un peu.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

D'autres demandes de paroles ? Monsieur là-bas...

Francis NICAISE, Vice-Président de l'association des plaisanciers de Courseulles

Madame la Présidente, je ne vais pas vous féliciter parce que votre modestie va encore souffrir.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Elle a déjà souffert, mais c'est quand même très agréable.

Francis NICAISE, Vice-Président de l'association des plaisanciers de Courseulles

Je regrette simplement qu'à la tribune il n'y ait que deux dames sur neuf membres, c'est un aparté. Voilà ma question, à la réunion de Port-en-Bessin a été posée la question de la possibilité pour les plaisanciers, voire les pêcheurs professionnels d'évoluer dans le parc. Un membre du bureau avait répondu avec beaucoup de fermeté qu'il n'y avait aucun problème puisque vous vous étiez même vous Commission, déplacée en Angleterre et que vous aviez pu évoluer dans le parc anglais. On a appris ensuite que vous aviez pu évoluer sur autorisation spéciale, puisqu'on ne peut pas évoluer dans le parc anglais. Tout à l'heure dans votre exposé, vous avez dit que, les éoliennes étant distantes de 1 km chacune, ceci pourrait permettre en principe, l'évolution des bateaux de plaisanciers voire pêcheurs à l'intérieur du parc. Ceci bien sûr est une toute petite question par rapport à celles sur lesquelles vous allez devoir travailler, je m'étonne qu'aujourd'hui après la réunion de Port-en-Bessin où la question a été posée, vous employiez encore le conditionnel et le « en principe ». Ça me paraît relever d'une procédure que j'appelle moi, ceinture à bretelles. Je vous demanderais si vous pouviez aller un petit peu plus loin dans vos propos en employant le présent ou le futur tout simplement. Merci Madame.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur, plusieurs points. D'abord, la Commission ne s'est pas déplacée en Angleterre, c'était effectivement le maître d'ouvrage avec, je crois, certains élus et le Comité des pêches, qui est allé en Angleterre et je me rappelle fort bien ce qui a été dit à savoir qu'effectivement, un membre de la maîtrise d'ouvrage a dit on est allé très librement dans le parc et que quelqu'un a dit oui, mais c'était sur autorisation parce qu'on ne peut pas s'approcher des éoliennes à moins de 50 mètres des éoliennes. Le maître d'ouvrage qui a été assez fortement questionné sur cet aspect a montré en réunion, et ça figure à une réponse posée sur le site, a montré la diversité des situations dans tous les parcs éoliens à l'étranger. J'ai moi-même et je crois qu'avec les membres de la Commission, nous avons été très étonnés par cette diversité. C'est-à-dire qu'y compris dans un même pays, il y a des parcs éoliens dans lesquels on peut circuler assez près, jusqu'à 5 à 10 mètres des éoliennes pour des bateaux de moins de 30 mètres si je ne me trompe, et puis d'autres parcs dans lesquels il y a une interdiction complète de circuler. J'aurais un immense plaisir à vous répondre d'une manière tout à fait nette, mais je n'ai absolument pas ni la compétence technique ni la compétence juridique pour le faire. C'est une décision qui est de la compétence exclusive du Préfet Maritime. Actuellement, je crois qu'il y a des travaux qui sont en cours pour évaluer les dispositifs de sécurité nécessaires à mettre en place à l'intérieur du parc, pour permettre éventuellement la circulation. Il y aura ces propositions qui seront examinées, les propositions, les suggestions des possibilités d'évoluer dans le parc et d'y pêcher seront soumises, si j'ai bien compris, à la grande Commission nautique, c'est ça ? Avant d'être validées par le préfet maritime. Ça rejoint ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire que plus vite il y aura des perspectives un peu précises sur ces possibilités, mieux ce sera parce qu'on

sent vraiment une certaine impatience des milieux professionnels de la pêche, mais aussi des plaisanciers de la pêche sur cette question. C'est la raison pour laquelle je parle au conditionnel.

D'autres demandes de parole ? Non, alors si vous le voulez bien, on va demander au maître d'ouvrage d'abord ce qu'il a retiré, il y avait encore une demande ? Non ? Ce qu'il a retiré de ce débat, on va lui demander d'abord de répondre en liaison vraisemblablement avec le représentant de RTE, qui est là, Monsieur SERNAT sur la question qui a été posée sur le pourquoi on n'aurait pas dans le Calvados tout au moins dans la zone littorale une électricité moins chère et quant à vous, sur le coût des éoliennes. Ensuite, vous nous direz ce que vous avez retiré de ce débat et quelles sont les suites que vous entendez lui donner, sous réserve bien évidemment de la décision de votre hiérarchie.

Jean-Philippe PAGOT, EDF EN

On va effectivement faire circuler le micro en fonction des questions, il y en avait une plus précise encore qui était sur les fibres de carbone, je voulais apporter une précision très concrète, les pales ne sont pas en fibre de carbone, mais en fibre de verre sur une gangue d'époxy, donc a priori il n'y a pas de risque de diffusion de fibres de carbone, puisqu'il n'y en a pas à priori dans les pales elles-mêmes.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Sur le coût des éoliennes...

David LEMARQUIS, chef de projet EDF EN

Je voudrais juste intervenir sur la question qui était sur l'électricité, peut-être que Monsieur SERNAT voudra compléter, mais sur l'électricité moins chère, en France aujourd'hui dans tous les cas, déjà d'une part vous l'avez compris au cours de ce débat, l'électricité éolienne offshore a besoin aujourd'hui de, elle est un peu plus chère que l'électricité traditionnelle, elle coûte plus cher concrètement, et d'autre part, il y a un système de péréquation tarifaire en France et à l'outre-mer qui veut que finalement, que vous soyez ici dans le Calvados, en Haute-Savoie ou en Corse ou alors en Guadeloupe, vous payez votre kWh au même prix alors qu'on sait typiquement qu'en Guadeloupe l'électricité est beaucoup plus chère à produire, donc à consommer dans les Antilles qu'en métropole tout simplement. Partant de là, il n'est pas possible de faire des prix différenciés d'électricité sur le territoire français tout simplement.

Bernard GUITTON, Directeur de projet, EDF Energies Nouvelles

Pour répondre sur le prix des éoliennes, le coût de l'investissement de ce projet est estimé à 1,8 milliard et le coût des éoliennes représente à peu près 45 % du coût d'investissement. Je vous invite d'ailleurs à prendre un exemplaire du DMO, document du maître d'ouvrage qui est présenté à l'entrée et vous verrez, il y a un détail de la valeur relative des différents composants d'un parc éolien, tout ça a été détaillé.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur SERNA, vous pouvez s'il vous plait d'abord expliquer que l'électricité qui est produite n'est pas spécialement destinée au Calvados qui n'est pas déficitaire si j'ai bien compris en production énergétique et expliquer comment ça s'injecte dans le réseau national, assez rapidement. Merci.

Gilles SERNA, Directeur de projet RTE

Bonsoir à toutes et à tous, effectivement un parc éolien va produire lorsqu'il y a du vent. Cette énergie va être injectée dans le réseau de transport d'électricité, dans le poste de Ranville. Lorsqu'il y aura de la consommation notamment au niveau de l'agglomération de Caen, cette électricité va alimenter principalement l'agglomération de Caen. Ensuite, il y a des moments dans l'année, notamment la nuit, l'été, où il y a moins besoin de consommation au niveau local et là, le réseau de transport a toute son utilité. On va amener cette énergie vers d'autres régions, la Bretagne, l'Île-de-France, qui consommeront cette énergie. De même il y a des périodes aussi où le vent sera beaucoup plus faible, quand on continuera à consommer l'hiver à 19 heures chez vous quand vous allumerez votre chauffage, vos appareils ménagers, là on aura besoin d'apporter de l'énergie depuis d'autres centrales qui sont dans la région. Ce rôle d'équilibre est nécessaire à travers le réseau électrique et c'est aussi ce rôle qui va nécessiter de raccorder le parc éolien à un réseau pour assurer à chaque instant l'équilibre entre consommation et production.

Bernard GUITTON, Directeur du projet EDF Energies Nouvelles

Bonsoir Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je suis Bernard GUITTON, d'EDF Energies Nouvelles, et je suis le Directeur du projet éolien de Courseulles-sur-Mer.

Tout d'abord, je voudrais remercier la Commission, pour toute l'organisation et le travail qui a été fait. Ce débat a été pour l'ensemble de l'équipe EDF Energies Nouvelles et des partenaires, c'était à titre personnel une première, et ça a été pour nous une expérience passionnante, enrichissante, exigeante, aux travers des membres de la Commission et comme ça a été précisé, tout à l'heure, il nous ont incités à approfondir certains points qu'on n'avait pas forcément imaginés dès de début. Pour nous qui sommes immergés au quotidien dans ce projet, ça a été aussi une opportunité de mesurer les attentes des citoyens, leur compréhension du projet, quels étaient les thèmes pour lesquels ils avaient des questions ou des craintes, même si globalement, il y a beaucoup de choses auxquelles on s'attendait, mais c'est plus en terme d'importance ou de proportions, et puis on a vu ces thèmes évoluer au cours du débat. On a également fait, je dirais, un travail important pour préparer ces réunions qui s'est traduit par des présentations assez différenciées en fonction des réunions, il y a eu des thèmes généraux et beaucoup de réunions thématiques, on a essayé autant que faire se peut de vous donner toutes les informations qui étaient disponibles en fonction de l'état de nos études concernant ce projet. Et puis, nous sommes assez émus de nous retrouver ici à Courseulles, ça a été la première réunion générale, un temps qui était un peu rude, à la limite de la neige, et nous arrivons aujourd'hui avec du soleil et du vent, c'est pour cela que nous y faisons un parc éolien.

Nous avons préparé une présentation qui s'architecture avec un premier chapitre qui parle du débat, beaucoup de ces sujets ont été présentés. Je laisserai ensuite la parole à Monsieur David LEMARQUIS qui est le responsable du développement pour le projet et qui va vous présenter par grandes thématiques quels sont les enseignements du débat, les perceptions ou les suggestions, les demandes du public que nous avons perçues aux travers ces réunions. Je reviendrai pour conclure, pour parler de l'information et de la participation du public après le débat, parce que ça a été un moment riche d'échanges. Je voudrais vous donner les grandes lignes de ce qu'on propose à travers la participation à la concertation sous l'égide de Monsieur le Préfet. Je vous donnerai une idée de ce que nous voyons et que nous

envisageons pour la suite, et vous tenir au courant de l'évolution de ce projet qui vous l'avez compris est un exercice encore de longue haleine. S'il se fait bien évidemment.

Le débat public nous a permis d'informer le public parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait probablement des incompréhensions, des informations incomplètes. On citait tout à l'heure les plages du débarquement, j'ai été interviewé 3 jours après le 6 juin par une chaîne d'outre-Atlantique qui pensait encore que les éoliennes étaient sur les plages du débarquement. C'est un exemple qui montrait un fort besoin d'information face à une information inégale. Ensuite, nous avons pu écouter les préoccupations, les suggestions du public qui nous ont donné une meilleure idée des attentes et des réponses qu'on devait apporter. Ce débat a compté 11 réunions publiques auxquelles se sont rajoutées deux réunions non prévues auprès des lycéens et des jeunes. Une première réunion de présentation a eu lieu au lycée Dumont-D'Urville à Caen ; la Présidente nous a demandé d'y assister et c'est bien volontiers que nous l'avons fait. Ensuite est venue une deuxième présentation au lycée maritime et aquacole de Cherbourg. Des chiffres ont été donnés sur la forte participation, je ne m'étends pas, et à chaque réunion nous avons toujours tenu les 3 heures prévues, certaines ont même été beaucoup plus longues. Nous avons ressenti un fort intérêt, un besoin d'explication et d'information de la part du public.

Il y a eu également une forte participation sur Internet, on vous donne 180 questions, c'est un peu moins que ceux de la Commission, mais ce sont les questions qui nous concernaient directement, et les chiffres sont arrêtés au 16 juillet, il a pu y avoir quelques fluctuations. Nous les avons classées par thèmes, avec deux thèmes qui ressortent en termes de volume de questions, tout ce qui concerne les caractéristiques du projet, essentiellement sur des aspects techniques, sur la taille du projet, la planification et bien évidemment tout ce qui concernait les retombées économiques du projet en particulier pour la région et pour l'emploi. Il y a eu beaucoup d'avis sur Internet qui montraient des préoccupations un peu différentes, axées sur la prise en compte des usages de la mer, et le deuxième point majeur concernait le paysage, le tourisme et la mémoire du débarquement qui sont fortement ressortis.

Je demande à Monsieur David LEMARQUIS de venir vous présenter de façon plus concrète les enseignements de ce débat pour le maître d'ouvrage.

David LEMARQUIS, chef de projet EDF EN

Bonjour à tous, je suis en charge du développement de ce projet.

Juste un mot sur l'émotion pour cette dernière réunion ; j'ai vécu toutes ces réunions comme une chance. Une chance de faire partie de l'équipe projet qui a pu vous informer, mais surtout entendre vos suggestions ; il y en avait beaucoup, et essayer de répondre à vos préoccupations. Pour le maître d'ouvrage, les enseignements sont classés en thèmes principaux et je vous propose de les détailler avec une diapositive. Tout d'abord un intérêt assez marqué pour la technique, pour la configuration et la localisation du projet et également de l'intérêt soulevé par la question de la filière industrielle. Ce sont des thèmes pour lesquels il fallait peut-être apporter plus d'éléments que ceux qui étaient présentés parfois. Je les liste : le respect des plages du débarquement, l'intégration paysagère et le tourisme que nous avons volontairement séparés, la préservation des activités de pêche et de navigation, la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité, le raccordement électrique, je n'en parlerai pas, Monsieur Gilles SERNAT pourra le développer plus, le développement économique et le chantier, le soutien à l'emploi, l'information et l'insertion.

Pour ce qui concerne les plages du débarquement, l'enjeu est évidemment la distance entre les éoliennes et les plages. Le projet à plus de 10 km des plages au large, ce que nous avons compris, c'est qu'il fallait prendre en compte le projet d'inscription des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'humanité, puis nous avons eu une demande plus spécifique, plus opérationnelle, c'est d'attribuer une plaque sur chaque éolienne, rendant hommage aux forces alliées, aux combattants de la liberté. À ce stade, on ne peut que s'engager à réfléchir, pas que nous, mais les acteurs concernés et pertinents sur la mémoire du débarquement pour trouver la meilleure façon de rendre hommage aux combattants de la liberté, de soutenir la mémoire du débarquement. On souhaite également soutenir le projet d'inscription des plages du débarquement à l'UNESCO, nous le voyons tout à fait complémentaire de notre projet.

Une thématique différente, quoique similaire par certains points : le paysage. On nous a demandé de pouvoir visualiser un parc de manière réaliste, depuis le point de vue le plus représentatif possible, un parc qui est toujours aujourd'hui en projet, par définition invisible à l'instant T. Les éoliennes sont éloignées de la côte de 10 à 16 km. Les plus proches sont dans une zone contrainte par différentes contraintes techniques et d'usage, avec du potentiel aussi.

En amont du débat, nous avons préparé 29 photomontages sur différents supports, photomontages cylindriques dans lesquels on avait essayé de faire quelque chose d'assez immersif, photomontages plus à plat pour des questions logistiques, plus faciles à transporter et puis les cahiers de photomontages en A3, plus petits, mais plus transportables. En termes de questions, on a vu que ces outils même s'ils étaient assez élaborés, montraient leurs limites. On nous a demandé d'expliquer cette technologie en détail, de visualiser le parc avec des outils plus représentatifs, pour comprendre la zone d'implantation. En cours de débat, nous avons installé un site Internet pour que chacun puisse visualiser tous les photomontages, toutes les simulations visuelles en ligne, depuis son domicile ou depuis la borne installée dans les salles du débat. Il y a eu 2 photomontages réalisés en plus et les méthodes et outils ont été mis à disposition d'un chercheur du CNRS qui est venu nous présenter à Arranches ce qu'il pensait du rendu. En l'occurrence, il a pu valider la méthode et il a certifié finalement que les rendus étaient corrects. En termes de propositions et d'engagements, si le projet se poursuit, nous souhaitons continuer à mettre à disposition du public les photomontages, certains Maires et Conseillers Municipaux nous ont demandé s'ils pouvaient garder les photomontages dans leurs mairies, ce sera bien volontiers. L'autre outil de simulation sur Internet restera en ligne, postérieurement au débat si le projet se poursuit.

En termes de tourisme, le sujet est assez délicat ; Madame la Présidente l'a rappelé, le tourisme est une des forces de l'économie régionale ; on sait qu'à l'étranger il y a une sorte de création de nouvelles filières touristiques, on ne sait pas dans quelle mesure c'est transposable en Normandie, en bien ou en mal. Les autres pays n'ont pas la spécificité du tourisme de mémoire, au Danemark où il y a beaucoup d'éoliennes offshore, il n'y a pas de tourisme de mémoire. L'enjeu ici est de qualifier l'impact du projet sur le tourisme en ayant des retours d'expériences qui ne sont pas transposables.

En termes de demandes, nous avons perçu une demande de soutien à l'activité touristique des acteurs du tourisme déjà établis. À ce stade, nous souhaitons travailler en concertation avec les acteurs du tourisme pour intégrer le parc dans les activités existantes et pourquoi pas en développer d'autres, avec toutefois le point d'attention qui est que l'accès au parc

lui-même sera règlementé par le Préfet Maritime. Toute activité de visite du parc doit être bien préparée en amont pour pouvoir être autorisée. On envisage aussi de mettre en place ce qu'on a appelé une maison du parc éolien. C'est un endroit où les visiteurs pourront venir se rendre compte par des vidéos sur le chantier, des maquettes d'éoliennes, et ainsi mieux comprendre le projet situé au large. Pour cette piste de réflexion, nous sommes en contact avec en particulier les élus de Courseulles-sur-Mer parce qu'il y a une bonne synergie entre les visites depuis la terre vers le parc par bateau pour transporter les passagers, et pourquoi pas une maison de l'éolienne, une maison du parc à proximité. On souhaite vraiment investiguer cette piste. Nous pensons que cette piste a du potentiel, nous sommes allés chercher quelques chiffres sur des visites industrielles côté EDF, par exemple Flamanville, c'est 18 000 visiteurs en 2012, pour visiter la centrale nucléaire. La Rance, c'est 70 000 visiteurs par an et sur deux jours, il y a eu 16 500 visiteurs aux journées de l'industrie électrique pour les sites EDF en France. Il y a un intérêt pour les visites d'installation de production d'électricité.

Pour la pêche, il y a eu du travail fait en amont par la maîtrise d'ouvrage avec les marins pêcheurs pour définir une zone d'étude, même si elle a évolué en cours de route suite à l'appel d'offres et puis, pour aligner les éoliennes à l'intérieur du parc pour faciliter les discussions avec la préfecture maritime sur les possibilités de pêche. C'est encore ouvert aujourd'hui, il faut savoir de quelle manière la pêche serait possible au sein du parc. C'était une des principales questions, d'autres questions concernaient les récifs artificiels, doit-on étudier des projets de récifs artificiels à l'intérieur du parc sachant qu'on est sur du sable, si on a un récif artificiel, on change la biodiversité ? C'est une question du public, il y a du pour et du contre.

D'autres questions demandaient s'il devait y avoir des impacts sur l'activité de pêche de type fermeture du parc en fin des périodes d'études. Également, une demande spécifique a émergé, c'est que le recrutement des marins ne se fasse pas au détriment de la filière pêche. En fait, les marins pêcheurs ont exprimé leurs craintes de voir leurs jeunes venir dans nos bateaux de maintenance. Sur ce point, nous reverrons le volume d'emplois tout à l'heure, mais c'est une vingtaine de marins qui seront employés pour l'exploitation des navires, donc bien loin de l'effectif global de la filière pêche en Basse-Normandie. Nos engagements, si le projet se poursuit, c'est de poursuivre le dialogue avec les pêcheurs, ça passe par une cellule de dialogue constituée avec des représentants clairement identifiés de différents organes de représentation de la filière pêche et également de réaliser les scénarios, les études et les propositions aux autorités de pêche et d'usage au sein du parc en collaboration avec les représentants de la pêche.

Pour la navigation, je vais aller un peu plus vite parce que c'est similaire en certains points. Un des enjeux du projet est l'exigence de l'appel d'offres qui est aussi valable pour la partie pêche dont nous venons de parler, qui demande à tout candidat de minimiser l'exclusion des activités existantes. Quand le Préfet Maritime dit qu'à priori il n'y a pas d'activité exclue, c'est parce que dans l'appel d'offres l'État demande aux candidats de montrer qu'il va essayer de minimiser l'exclusion des activités existantes, la navigation et la pêche. Les retours d'expériences montrent que dans d'autres pays, la navigation est possible, pas plus tard qu'il y a dix jours, une délégation de notre entreprise qui a participé à une visite d'un parc en Belgique, c'était un exploitant complètement indépendant de transports de passagers qui a monté une entreprise pour amener les visiteurs de la terre vers le parc C-Power en Belgique. Je ne dis pas que ce sera possible en France, je dis juste que le retour

d'expérience laisse penser qu'on peut avoir de l'espoir sur ce sujet. Principale demande et suggestion du public : pouvoir traverser le parc et notre engagement si le projet se poursuit, c'est de mettre en œuvre les dispositifs de sécurité maritime qui pourront garantir que les autorités en charge de la sécurité maritime auront suffisamment de moyens, je pense aux moyens de détection et radars, pour assurer la sécurité au sein de la zone.

Concernant l'environnement, la diapositive n'a pas été facile à faire, on pouvait en dire beaucoup. Simplement les points clés, c'est qu'il y a beaucoup de volets environnementaux, mammifères marins, oiseaux, chauve-souris, courants, houle, sécurité, tous ces volets sont en cours de réalisation par des bureaux d'études spécialisés ou des associations locales et à la fin, nous aurons une étude globale d'impacts qui sera remise aux services de l'État pour instruction, en 2014 si le projet se poursuit. Nous avons eu une demande d'un club de plongée de pouvoir intégrer les connaissances du club dans la partie étude, évidemment nous souhaitons intégrer les connaissances, plus largement des associations locales. Nous travaillons déjà avec le groupe ornithologique normand et le groupe mammalogique normand qui ont une très bonne connaissance de la zone d'implantation du projet. La proposition du club de plongée nous paraît tout à fait pertinente. En cours de débat, pour essayer de diffuser le plus d'informations possible, nous avons réalisé des fiches de synthèse sur les études environnementales, des fiches très pédagogiques de 2 pages ou des synthèses un peu plus longues pour les plus connaisseurs d'entre vous, disponibles sur le site du débat public pour appréhender les différents sujets environnementaux. On s'engage à continuer à restituer les études environnementales et leurs résultats en particulier dans le groupe technique et environnement. C'est un groupe que Monsieur le Préfet présentera peut-être, qui est issu de l'instance de concertation, mis en place par le préfet de région et le préfet maritime.

L'avant-dernière diapositive concerne le développement économique, très attendu par les acteurs du territoire. Nous sommes sur une filière industrielle nouvelle avec un retour d'expérience encore assez limité, mais en tout cas porteur d'espoir. On a, depuis plusieurs années, une mobilisation des acteurs économiques très importante, j'en ai cité quelques-uns : Ouest Normandie Énergies Marines qui regroupe la région, la Manche et également la Communauté Urbaine de Cherbourg et vous le voyez, beaucoup d'acteurs économiques qui sont à la fois facilitateurs et parfois demandeurs d'information ; ça nécessite un travail en bonne intelligence de tous les instants. Les demandes bien naturelles du public relèvent principalement de la recherche à privilégier les entreprises locales nationales, chose qui est difficile, voire impossible stricto sensu dans une clause de marché public relevant de la directive européenne à laquelle on est soumis. Cependant, pour arriver à tendre vers cet objectif, si le projet se poursuit, on envisage de mettre en place une équipe dédiée au développement économique, des personnes qui vont aller sur place rencontrer les entreprises, qui vont expliquer nos besoins et remonter les besoins des industriels et continuer à rencontrer les acteurs économiques institutionnels. Nous allons continuer à faire des réunions de travail avec les acteurs économiques en particulier via cette équipe dédiée du développement économique et on peut s'engager à s'appuyer sur les compétences locales à chaque fois que cela est possible. On cite un exemple, notre objectif pour la maintenance des navires d'exploitation, c'est de le faire à Port-en-Bessin parce qu'il y a un tissu industriel suffisant, et parce qu'il y a un élévateur à bateaux qui va permettre de relever des bateaux de 350 tonnes à sec pour leur maintenance.

J'en finirais par l'emploi, formation et insertion. Ce n'est pas la diapositive la plus synthétique, vous pourrez la lire à tête reposée sur le site Internet, les principaux points concernent les points clés du projet qui sont la création d'emplois, on peut comprendre que les chiffres d'emplois soient difficiles à appréhender et à comprendre par chacun, je vais essayer d'être le plus clair possible. Ce projet s'inscrit au sein d'un projet global, puisque nous avons remporté l'appel d'offres pour le site de Courseulles, pour le site de Saint-Nazaire et pour le site de Fécamp. Pour ces 3 sites, le groupe Alstom va créer 4 usines qui seront pérennes parce qu'ils envisagent ensuite d'attaquer le marché export, mais également l'appel d'offres numéro 2, et pour cela, ils vont recruter 1 000 emplois directs et ils estiment à 4 000 emplois indirects le travail qui sera confié à des sous-traitants du groupe Alstom, ce qui fait un panel de 1 000 plus 4 000 emplois pour les créations d'éoliennes. Quand on parle des 400 emplois pour la construction du parc, c'est vraiment dédié au parc de Courseulles, une mobilisation sur la durée du chantier, donc en moyenne 400 emplois pour deux ans, mais évidemment il y a des périodes de pointe, des périodes creuses, c'est une moyenne, mais ce ne sont pas des emplois pérennes. Par contre, la maintenance depuis le port d'Ouistreham mobilisera une centaine d'emplois. Pourquoi Ouistreham plutôt que Courseulles ? Une personne dans la salle a posé la question ; on a cherché un port en eau profonde 24h sur 24, pas trop loin du site, qui puisse permettre à nos techniciens de maintenance de sortir sans attendre la marée favorable ou l'ouverture d'une écluse et le port de Courseulles en l'occurrence n'offrait pas ces qualités.

Pour ce qui concerne les principales demandes et les engagements, anticiper le recrutement des marins, privilégier l'emploi local et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, et utiliser les sites de formation et le savoir-faire des grands chantiers par exemple le chantier de l'EPR qui a donné pleinement satisfaction. Fournir un plan de charge cadencé des effectifs de la base de maintenance à Ouistreham, c'est une demande spécifique pour qu'ils puissent anticiper différentes infrastructures en particulier de logements. Si le projet se poursuit, notre engagement est de confier 5 % des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, c'est de participer aux forums de l'emploi et de promouvoir les métiers de la mer, de partager les plans de charge prévisionnels pour la base de maintenance quand ils seront connus pour l'heure, nous ne les avons pas encore, d'avoir un chargé de ressources humaines pour le projet, c'est un peu le symétrique de notre développement économique et d'être partie prenante des comités régionaux et locaux sur la formation, l'emploi et l'insertion. Je vais redonner la parole à Bernard GUITTON pour qu'il vous explique ce qu'on envisage si le projet se poursuit, comme modalité d'information et de participation du public.

Bernard GUITTON, Directeur de projet, EDF Energies Nouvelles

Pour les suites du projet, la Commission doit remettre son compte rendu avec un bilan pour la Commission nationale dans un délai maximum de deux mois après la clôture du débat, donc avant le 20 septembre. À la remise de ces documents, le maître d'ouvrage a trois mois pour formuler de façon tout à fait formelle sa décision de poursuivre ou d'abandonner le projet. Poursuivre en intégrant les enseignements du débat public, ou abandonner le projet. En cas de poursuite du projet, il y aura une enquête publique. Nous avons indiqué sur cette diapositive un peu les grandes étapes post-débat public, il y a les deux étapes comptes rendus de la CPDP et bilans de CNDP qui vont avoir lieu dans le courant du mois de septembre, la décision du maître d'ouvrage avant la fin de l'année de poursuivre le projet ou pas, et dans le courant de l'année 2014, l'enquête publique. En parallèle, il y a la mise en

place d'une instance de concertation et de suivi qui est prévue par l'appel d'offres et qui est sous l'égide du Préfet de Région qui comprend 4 groupes techniques pour toute la durée de vie du projet et dans laquelle il y a environ 74 entités représentées. Nous souhaitons mettre aussi des dispositifs pour continuer à informer le public sur l'avancement de projets et sur les principales étapes.

Je passe sur les instances de concertation et de suivi, Monsieur le Préfet en parlera tout à l'heure, je pense, et je vais parler de ce qui nous est plus spécifique, c'est-à-dire l'information et la concertation du public au cœur de la poursuite du projet.

On a exprimé une première volonté qui est de poursuivre la concertation que nous avons initiée depuis longtemps dans la région pour aider à développer ce projet et en s'appuyant sur la dynamique et les enseignements du débat public. Notre objectif est de faire du projet éolien en mer un projet de territoire. Un projet connu de tous avec un accès à l'information et sur l'état de mûrissement et d'avancement du projet et de continuer à l'enrichir avec de la concertation et des rencontres avec l'ensemble des acteurs locaux. Pour faire ça, les propositions du maître d'ouvrage sont, dans un premier temps, d'organiser une ou plusieurs réunions publiques d'ici l'enquête publique, des réunions qui auront pour but justement de montrer l'évolution du projet, de faire un point de situation et de livrer un certain nombre de résultats des études sur aussi, un certain nombre de points qui aujourd'hui, comme l'a souligné Madame la Présidente, sont encore insuffisamment ou imprécisément répondus. Nous voulons aussi diffuser des informations avec le relais des mairies, notre idée est d'éditer une lettre d'information du projet et faire en sorte qu'elle soit accessible à tous au niveau des mairies. C'est aussi de participer à des événements locaux, nous avons été sollicités par les chambres de commerce, pour participer à des forums interentreprises, et c'est notre volonté que de continuer à avancer sur ce type de manifestation. Nous souhaitons présenter aussi les caractéristiques du projet, des métiers de l'éolien en mer à des étudiants ; on parlait tout à l'heure de formation, et je vous ai dit aussi les deux réunions que nous avons eues avec les lycéens, ces démarches auprès des jeunes pour les intéresser à ces métiers. C'est aussi participer aux événements de territoire, on a été sollicité pour participer au mois d'août à la manifestation des sables animés, nous aurons un stand pour expliciter et présenter le projet aux personnes qui seront intéressées.

Un autre point déjà évoqué tout à l'heure est de favoriser et de soutenir la mise en place d'une maison du parc éolien, et ce, dès la période de construction du projet. Ensuite, nous avons un site Internet qui est propre, il y a déjà un certain nombre d'informations qui sont disponibles. Mais l'idée est de pérenniser ce site, c'est un vecteur d'information qui est intéressant, en y insérant l'actualité du projet. Nous y ferons une version en langue anglaise parce que c'est une façon de donner accès à nos amis anglo-saxons qui ont manifesté un intérêt certain pour ce projet. Il y a une interface avec tout ce qui a trait à la mémoire du débarquement, c'est donc de leur donner un accès un peu plus clair et un peu plus précis aux informations. Un site qui donne des informations c'est bien, c'est mieux s'il est interactif, l'idée est d'avoir un espace où vous puissiez poster vos questions de façon à ce qu'on puisse y répondre pendant toutes les phases de l'étude. Et puis il y a également la mise en place d'une lettre électronique d'informations qui sera sur le site, elle pourra être éditée sous forme papier de façon à ce qu'elle soit disponible dans certains lieux publics, dans les mairies.

Voilà les grandes lignes de ce que nous avons retiré du débat et des axes sur lesquels on réfléchit, dont certains, ont probablement besoin d'être développés de façon encore plus

pragmatique. À ce stade, c'est ce qui nous a paru assez saillant et qui nécessite d'être pris en compte et d'être développé dans les semaines et les mois qui viennent, si bien sûr, nous formulons le souhait de continuer le projet.

Je vous remercie.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur SERNA, venez, je voudrais dire un mot à ce propos. Par une bizarrerie des procédures, le raccordement électrique du parc et le parc éolien ne fonctionnent pas tout à fait de la même façon. Pas forcément simultanément. C'est bien à la demande expresse de la Commission nationale que le raccordement électrique a dû être abordé et je dois dire que RTE s'est prêtée de très bonne grâce à cet exercice, alors que dans la préparation des débats, on nous avait dit que cette question était extrêmement sensible et difficile. Je crois que vraiment, on peut dire que l'exposé par RTE a été d'une grande transparence sur cette question sachant pour autant que cette procédure vit sa vie propre parallèlement. Si vous pouvez dire un mot sur ce que vous a apporté ce débat dans votre démarche, bien que vous n'y étiez pas contraint par les textes, je crois que ce serait très utile. Merci Monsieur SERNA.

Gilles SERNA, Directeur de projet, RTE

Pour RTE effectivement, le débat public est pour nous le débat public du parc éolien et nous y sommes associés. Tout d'abord parce qu'il faut avoir une vision complète du projet, il faut aussi comprendre les enjeux du raccordement pour bien comprendre le projet dans sa globalité. Pour le processus de raccordement, c'est une concertation qui est élaborée avec la préfecture de région, sous son autorité, avec la participation d'une cinquantaine d'acteurs, associations environnementales, associations de mémoire, des professionnels de la pêche, de l'aviculture, Ports Normands Associés et aussi avec évidemment les maires, les élus et les services de l'État. Ce choix du tracé se fera à travers cette concertation qui sera validée par les services de la préfecture, notamment la DREAL de la Basse-Normandie. Pour nous, ce débat public a vraiment été satisfaisant ; on s'est rendu compte qu'il y avait des questions, qu'il y avait une attente du public, un besoin de dialogue et c'est pour ça aussi qu'on a participé à 9 des 11 réunions publiques. Je crois qu'il y avait aussi 3 points importants à rappeler auprès du public, c'était tout d'abord un raccordement en souterrain, sans impact visuel. Ensuite, pour le tracé, des itinéraires sont à l'étude aujourd'hui, il se fera le long de routes départementales ou de chemin d'exploitations agricoles. Nous ne passerons pas dans des jardins privatifs. Le tracé sera choisi par cette instance de concertation c'est-à-dire les 50 acteurs qui participent. Ce n'est pas le tracé de RTE, mais celui du moins d'impact choisi par ces acteurs locaux. Pour nous, tout ce qui a été discuté et changé au cours du débat va être repris pour d'autres concertations. Nous le reprenons à travers deux grands points, des engagements vis-à-vis notamment du monde de la pêche ; on essayera d'enterrer le câble autant que possible dans le fond marin, nous avons des études qui vont préciser ça à partir du mois de septembre, des engagements vis-à-vis de la profession agricole, on nous a demandé de positionner des chambres de jonction, c'est-à-dire des boîtes de connexions tous les kilomètres sur le terrestre, en dehors des parcelles sous les chemins d'exploitation agricole et nous le respecterons, nous travaillons avec eux là-dessus. Notre engagement était de ne pas passer sous le marais du Platon, c'est un engagement que nous prenons, nous le prenons d'ailleurs avec la mairie de Bernières où on discute régulièrement et vous pouvez être sûrs que la mairie sera vigilante sur ce point.

Un dernier point : les demandes de limiter les impacts sur le plateau rocheux qui est à proximité du littoral du Calvados, on mettra une attention particulière pour respecter ce point. Pour nous, en termes d'informations, on souhaite rester dans la continuité de ce débat public. Le raccordement électrique doit être précisé à travers les études au cours de l'année 2014, on va aussi dérouler des études environnementales, sur le tracé qui sera validé en fin 2013. Ce qu'on souhaite faire, c'est revenir vers vous, continuer le dialogue, dans le même état d'esprit que ce débat public avec des réunions d'information, des temps d'échanges avec vous, avec les communes qui sont concernées par ce raccordement. Ce sera aussi l'occasion pour nous de vous préciser les techniques pour passer le câble en mer ou sur l'estran, de vous rappeler les éléments d'information sur les champs magnétiques. On est bien dans un raccordement de taille classique avec des champs magnétiques limités à proximité du câble qui décroît très vite au bout de quelques mètres et nous rappellerons ces éléments, vous trouverez des infos sur notre site Internet www.clefdeschamps.info, aussi vous rappeler qu'on vérifiera le respect de la réglementation sur les champs magnétiques, et on reviendra vers les communes concernées par le raccordement afin de leur présenter les protocoles de mesure de ces champs magnétiques si elles le souhaitent. Il existe un protocole entre les mairies et RTE. On s'inscrit dans la continuité du débat public, on reviendra vers vous lorsque ce projet de raccordement sera plus défini à l'horizon de fin 2014.

Je vous remercie.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci Monsieur SERNAT. Monsieur le Préfet, si vous voulez bien intervenir...

Michel LALANDE, Préfet de région

Merci beaucoup Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs. Il m'appartient, non pas de clôturer, j'ai bien compris que ce serait dans quelques jours, en tout cas d'apporter une voix hélas bien fatiguée et je m'en excuse, mais d'essayer de vous apporter l'éclairage du représentant de l'État, dans cette procédure, je dois dire remarquablement conduite. Pourquoi est-ce que le représentant de l'État s'exprime, et à quel titre ? Moi qui suis resté consciencieusement à l'écart de votre débat, non pas parce qu'il ne m'intéressait pas, mais je considérais que l'éthique, la déontologie du représentant de l'État est précisément, dans ces moments-là, de laisser la société civile comme ça a été très bien dit tout à l'heure, s'exprimer et s'exprimer librement, sans entraves. Je veux signaler ici, que dans ce grand débat, auquel vous avez si bien participé, vous avez pu vous exprimer sans entraves et sans que personne de l'État ne vienne, ni de près ni de loin, entraver la liberté de vos propos. Car voyez vous, ce qui nous rassemble ce soir, et ça a été très bien dit par le président du Conseil Régional, c'est d'abord le résultat d'un choix stratégique de la France et ce n'est pas rien d'être finalement l'acteur de terrain d'un débat stratégique de la France qui relaye un débat stratégique européen, pourquoi le dire mondial. Ce débat stratégique de la France est celui de la transition énergétique, c'est celui de la diversité de notre production énergétique. Mais c'est aussi, et je veux le dire là, un changement de rapport à l'énergie. Le changement de production énergétique, c'est effectivement l'évolution du regard qu'on a pu avoir sur la production d'énergie au XXe siècle, la Manche est bien placée quand même pour comprendre ce que veut dire choix énergétique du XXe siècle avec la volonté au XXIe siècle d'ouvrir de nouvelles perspectives, ici en métropole, mais également en outre-mer. C'est bien sûr l'ouverture vers les énergies renouvelables, et dans les énergies

renouvelables, la part faite aux énergies issues du vent, ou issues de la mer. Ce sont des énergies éoliennes et les énergies hydroliennes. Je voulais vous dire que j'avais adressé avec le Préfet Maritime il y a quelques semaines au gouvernement, le rapport qui m'avait été demandé sur les possibilités de pouvoir implanter dans le raz Blanchard des postes de production hydroliens. Mais c'est aussi un autre regard sur la consommation d'énergie qui est en train de se jouer actuellement, et les engagements du gouvernement actuel de la France de septembre dernier en témoignent, c'est aussi la volonté que l'on a d'avoir un regard plus économe sur la production d'énergie. Ceux d'entre vous qui ont suivi l'actualité s'en souviendront, quand le Président de la République est venu à Caen, vous y étiez, Monsieur le Président, en mai dernier. Ce que nous sommes allés visiter est un des plus grands chantiers français de rénovation de l'habitat, non pas seulement pour un geste architectural comme on l'a connu il y a 10 ou 15 ans, mais avec un objectif qui est celui de l'économie de la consommation d'énergie. Nous avons rencontré des familles qui économisaient 400 € par an de charges d'électricité, ça représente un avantage financier qu'on ne peut négliger. Ce qui nous rassemble ce soir, c'est la transition énergétique, mais c'est aussi un autre regard sur l'énergie en France et en occident.

La Normandie, la Basse-Normandie se retrouvent avec d'autres, on a parlé de la Bretagne, des Pays de Loire, en terrain expérimental en quelque sorte, pour implanter une ferme éolienne qui excusez du peu, représente un investissement d' 1,8 milliard d'euros, sur plusieurs dizaines de km², et qui représente, si j'ai bien noté, un total de 75 éoliennes qui produiront 450 MW. Ce n'est pas rien, c'est même considérable. L'importance de ce chantier dans notre millefeuille juridique, j'y reviendrai, justifiait et ô combien que le gouvernement organise, ce que j'appellerais avec un peu de familiarité, un arrêt sur image. C'est-à-dire que l'on suspende des travaux intellectuels qui avaient déjà été engagés avec vous, pour vous donner la parole. Parce qu'après tout dans nos bureaux à Caen, on ne sera pas impacté par ces fermes éoliennes, donc il me paraissait tout à fait bien qu'on vous donne la parole, à vous, et à tous les autres. Ces 11 débats qui ont été organisés ce sont des milliers de personnes qui ont pu s'exprimer ici ou ailleurs, par la voie informatique ou autrement, et qui en tous cas, ont pu réfléchir à ce projet. Alors ce grand débat ne clôt pas une procédure, il en a permis un éclairage singulier, original puisqu'en prenant soin de tenir compte des vacances, des week-ends. On a permis à ceux qui résident là, comme à ceux qui ont des résidences secondaires, de pouvoir venir, ce n'est pas si fréquent qu'on prenne autant de temps pour que chacun puisse comprendre ce qui va se réaliser. Oui, il fallait qu'il y ait ce grand débat, et il fallait pour que ce grand débat se tienne, que les bonnes volontés mouillent leur chemise si je puis dire, pour aller parcourir la Basse-Normandie, aillent vous chercher, aller dans les lycées quand on leur a demandé, qu'un maître d'ouvrage et d'autres, fonctionnaires d'État, territoriaux, participent à tout cela, que les élus eux-mêmes s'engagent, et dieu sait s'ils se sont engagés, et puis vous tous, membres de la société civile, anonymes, citoyens, tout simplement qui participez à raison de 2 000, 3 000 m'a-t-on dit, à ces travaux.

Vous pourriez me dire, mais alors vous, Préfet, qu'est-ce que vous retirez de tout ça ? Moi, je tiens d'abord un engagement qui est celui de respecter votre propre engagement, si l'État ordonne de grands débats, en s'en tenant à l'écart, ce n'est pas pour ensuite, une fois les lampes de ce gymnase éteintes, les départs en vacances peut-être bientôt, tourner la page, fermer les armoires et oublier ce qui se sera dit. Et ça, j'en suis le garant. Parce que je vois bien en vous écoutant, en vous voyant, en vous observant, en vous lisant, je vois bien que ce

grand débat a suscité une espérance, a suscité un espoir. C'est celui finalement d'avoir un droit de savoir, un droit de suite. C'est ce que vous exprimez finalement à travers ce grand débat. C'est un engagement que je tiens devant vous, il y aura un droit de comprendre, un droit de savoir et un droit de suite. J'y veillerai. Comment ? Tout simplement en écoutant bien ce que dit le maître d'ouvrage et d'une certaine mesure en nous prenant au mot les uns et les autres sur plusieurs points.

Le premier point est que ce chantier très important, 1,8 milliard représente énormément d'heures de travail, et il est quand même extrêmement important que derrière ces heures de travail, s'organise une filière. C'est bien ce qu'a voulu le gouvernement en développant une filière éolienne. Si le gouvernement a voulu le développement d'une filière éolienne, s'il l'a voulu notamment en Basse-Normandie, c'est pour que la Basse-Normandie se saisisse d'une opportunité. En fait, c'est globalement un projet professionnel, un projet de devenir de notre économie normande qui se joue entre l'hydrolien dans le raz Blanchard notamment, et l'éolien ici. Ce chantier de ferme éolienne est plus qu'une promesse, l'hydrolien est encore une promesse en devenir. Il y a, je pense, on l'évoquait tous les deux avec Madame BRÉVAN, une procédure grand chantier à développer. Une procédure en chantier, c'est extrêmement concret, c'est réunir tous ceux qui ont à connaître d'un investissement et EDF, par exemple, en a conduit un certain nombre, Aéroport de Paris également, le consortium du stade de France pour prendre des choses qui nous ont mobilisés quand nous étions plus jeunes, mais qui sont à même de réunir autour d'une même table le maître d'ouvrage, les collectivités territoriales incontournables, je pense à la région pour la dimension formation professionnelle, mais pas seulement, pour l'emploi, les collectivités de proximités, les missions locales, pour être capables de faire en sorte que ce 1,8 milliard d'euros qui sera investi en Basse-Normandie, ait d'abord un retour pour la Basse-Normandie.

Si nous faisons un tel investissement, ce n'est pas pour que, à travers des appels d'offres européens ou internationaux, je connais la musique, finalement on regarde passer l'investissement, aucune sous-traitance au deuxième ou au troisième niveau, c'est pour que véritablement on acquiert non seulement une compétence, mais une capacité dans le temps à promouvoir cette filière des énergies renouvelables et notamment les énergies éoliennes chez nous. Donc, le premier engagement que je prends ici, ce sera dans le prolongement de ce que vous avez dit, mais je ramasse ça avec des termes qui me paraissent compréhensibles, la mise en place d'une procédure grand chantier. Nous lancerons ça à l'automne quand le maître d'ouvrage se sera exprimé sur la confirmation de son engagement, mais en tout cas, nous nous engagerons sur ce terrain-là.

Le deuxième sujet qui me paraît très important, le deuxième engagement important s'inscrit dans le droit de comprendre, le droit de savoir et le droit de suite, c'est bien sûr celui de l'impact d'un tel projet sur un patrimoine que nous avons en partage. Le patrimoine est terrestre, ça a été très bien dit par le représentant de RTE, mais il est aussi maritime et la mer n'est la propriété de personne, c'est un patrimoine naturel, économique, faunistique, floristique, c'est un patrimoine de loisirs et nous devons préserver ce patrimoine que nous avons en partage. Mais devant le préserver, nous devons faire en sorte que celles et ceux qui l'utilisent y compris en réalisant un grand investissement comme celui-là prennent en compte les autres intérêts en présence. C'est pourquoi il me paraît absolument fondamental que nous prenions le temps de gérer avec la plus grande attention les articulations entre les droits existants.

Personne n'a le monopole du site dont nous parlons. Mais si personne n'en a le monopole, tout le monde en est le garant. C'est dans cette perspective-là que je gèrerai les deux autorisations qu'il m'appartiendra, comme Préfet de département et de région, d'accorder, le cas échéant, la concession, et d'autre part, l'autorisation relative, ce n'est pas un gag, à la loi sur l'eau, puisque la loi sur l'eau s'applique à la mer, ce qui vous en dit long sur la subtilité de notre droit. Deux autorisations qui renvoient à des enquêtes publiques, et dans ces enquêtes publiques il y aura bien évidemment les cahiers des charges et les engagements que nous prendrons à nouveau ici. Je pense que ce qui est important pour que les engagements qu'on va prendre soient tenus, car on se méfie toujours des lumières qui s'éteignent et des préfets qui s'en vont, des élus qui s'en vont aussi d'ailleurs, on se méfie beaucoup et on veut savoir si ce qui est dit est vrai. Pour que ce qui est dit soit vrai, il faut qu'il y ait un engagement très concret à travers une maison du grand chantier. Vous avez parlé tout à l'heure de faire une maison du grand investissement, de la ferme éolienne que vous nous préparez, dont acte. Je pense qu'il faut que cette maison assure la médiation entre toutes celles et tous ceux qui ont à connaître de ce projet à commencer par les habitants de cette ville. Car tout de même, s'il y en a à qui on doit la transparence, c'est tout de même bien eux qui vont supporter la part principale de cet investissement. Le deuxième engagement que je veux qu'on prenne, c'est concrètement la réalisation de cette maison du grand chantier dans laquelle on développera ce que vous avez dit et bien d'autres choses encore, n'ayons pas peur de laisser la parole aux populations ici, elles sauront nous enrichir.

Le dernier point sur lequel je veux m'arrêter, c'est bien sûr, le sentiment peut-être de grande complexité de tout ça. Avant ce grand débat, il y a eu des discussions, il y avait un comité comme on adore en faire en préfecture, ce n'était pas de mon fait, un comité de discussion entre les élus, les maires, entre les associations, entre le maître d'ouvrage, etc. Ce comité a suspendu ses travaux alors que j'en assurai la présidence avec le Préfet Maritime, le temps que votre débat ait lieu. Pourquoi y avait-il eu ce comité qui va reprendre ses travaux quand le maître d'ouvrage nous aura dit s'il continue ou pas son aventure avec nous ? Pourquoi ? Parce que vous vous rendez bien compte que le régime des autorisations auxquelles est subordonnée la réalisation de la ferme éolienne est un régime extrêmement compliqué. Avant que je signe une autorisation dans un domaine comme celui-là, vous comprendrez aisément que le travail d'expertise, de contre expertise, sans parler du travail d'enquête publique qui va avoir lieu dans un an et demi si tout va bien, vous vous rendez bien compte que tout le travail est tel, qu'il était tout à fait essentiel que nous nous engagions très en amont. Je n'oublie pas ce qui a été très bien défini par RTE tout à l'heure, c'est qu'au-delà des autorisations liées à la ferme éolienne elle-même, il y a un autre régime juridique, notre pays adore les régimes juridiques différents, c'est le raccordement de la production d'électricité produite par RTE qui achemine ensuite l'électricité sur les lignes. Je le dis pour les habitants de cette ville, cette autorisation-là est extrêmement essentielle, de la façon dont on va organiser ce raccordement et l'acheminement ensuite des circuits dans la ville, va dépendre un certain nombre de conséquences très importantes, notamment sur les servitudes comme on dit de non aedificandi par rapport à un certain nombre de particuliers et de propriétaires. Là, il faudra à travers l'enquête publique que vous puissiez également vous exprimer et j'ai pris bonne note de votre engagement de vous rendre assez spontanément devant l'opinion publique ici, pour justement témoigner, expliquer, droit de comprendre, droit de savoir et droit de suite, ce que vous faites et qui aura un impact non négligeable pour la population.

C'est un projet qui aura un impact économique, social dont il faudra mesurer véritablement les conséquences à travers la procédure grand chantier, procédure extrêmement complexe à laquelle il faudra que nous parvenions à la rendre la plus intelligible possible, la plus transparente possible pour l'opinion, mais il y a bien sûr aussi et ça a été évoqué, des conséquences notamment financières pour les communes. Quelqu'un a parlé tout à l'heure de ce que les collectivités locales allaient percevoir. On a fait une note, rassurez-vous, je ne l'ai pas inventée. On me dit que le montant annuel est de 14 113 € par MW installé. C'est le montant annuel qui sera versé par l'opérateur. Ce qui représente au cas particulier si j'ai bien calculé, mais vous me corrigerez, 6 350 845 € par an. C'est pas mal. Ça, c'était pour 2013, c'est une somme qui est indexée, vous pouvez me faire confiance ou ne pas me faire confiance d'ailleurs, et il y a bien sûr des prélèvements que l'État opère pour son propre compte, ça va de soi, c'est normal. Et ensuite, il y a 50 % qui est redistribué aux communes littorales concernées. À la question de savoir combien pour Courseulles, je suis incapable de vous le dire ce soir, mais ce que je peux vous dire, c'est que le Maire de Courseulles, il le saura parce que je veillerai à ce qu'on lui notifie et ce n'est pas un engagement en l'air, j'enverrai une copie de la lettre, même si le débat est terminé, à Madame BRÉVAN, pour me rappeler à son bon souvenir. 35 % sont versés au Comité national des pêches et 15 % au financement de projets qui concourent au développement durable des autres activités maritimes à l'échelle de la façade maritime, ce qui pour nous va du Nord-Pas-de-Calais jusqu'au Mont-Saint-Michel. En tout cas, il y a un droit de retour pour faire simple, sur les communes, ce qui n'est pas totalement négligeable. La question qui était posée, était de savoir est-ce que les communes peuvent, est-ce qu'on peut affecter dans les budgets des collectivités locales ces sommes, notamment à l'aide à la diminution des charges. Il y a une règle dans notre pays qui est ancienne, mais qui est une règle dont je veille à la bonne application, c'est la libre administration des collectivités locales qui est un principe de nature constitutionnelle et personne dans notre pays, personne ne peut imposer à une collectivité d'aller orienter ou d'aller affecter une recette particulière à une dépense particulière. Le président du Conseil Régional le sait, il reçoit des dotations de l'État qui sont calculées par rapport à des missions transférées et que le Président gère comme son assemblée souhaite le gérer. Donc, si des Maires, et il y en a dans la salle, veulent avec ça faire baisser leurs impôts, s'ils vont toucher une manne, ils peuvent faire baisser leurs impôts, si avec ça ils veulent créer un fonds de concours pour améliorer l'habitat et l'isolation de l'habitat, ils peuvent après tout parfaitement le faire ; après tout sur Caen, c'est ce qui s'est fait à La Folie-Couvrechef et ça s'est fait dans de très bonnes conditions. Donc, universalité des recettes budgétaires, libre gestion des collectivités locales. Il y a des élections, j'ai cru comprendre, en mars prochain, renseignez-vous de ce que feront les candidats de cette manne, quand ils l'auront perçue. Je vous rappelle que cet argent est en devenir, on va quand même attendre que les mâts aient produit de l'électricité avant de penser à parler de cet argent.

Un dernier point tout de même, j'ai bien compris dans ce débat et j'en aurai fini, mais j'ai bien compris dans ce débat, il y a eu des moments particulièrement poignants, je les ai suivis à distance, je m'étais promis de ne pas les suivre in vivo, je l'ai un peu regretté, c'était bien sûr au moment où ce débat a porté sur la mémoire, sur notre histoire. Je l'ai vécu avec intensité parce que c'était la première fois que je les ai rencontrés et que j'ai rencontré la Commission du grand débat, j'arrivais en Basse-Normandie et évidemment, ce qui m'a sauté aux yeux, en regardant ce dossier, c'était de voir sa coïncidence finalement géographique avec le lieu de mémoire et lieu d'histoire, et de mémoire que représente Courseulles et

toutes ces plages de Normandie. Dès le départ, j'avais dit que sur une question comme celle-là, vous m'en donnerez acte, il faudrait, faudra, faudrait, vraiment faire, être très attentifs. La façon dont nous ne porterions pas atteinte à la mémoire de ces plages et de celles et de ceux qui sont venus y mourir pour nous libérer. Mais je disais tout à l'heure, personne n'est propriétaire, des sites sur lesquels nous sommes de passage en définitive. La seule obligation que nous avons c'est de veiller au respect de ceux qui nous ont précédés, surtout quand ils ont eu finalement une mission fondamentale, c'est de ramener la lumière sur un continent qui l'avait perdu depuis 5 ans. Alors finalement, c'est peut-être une très belle image que cette source de lumière qui va rayonner au bout de la mer par là d'où sont venus ceux qui ont rallumé l'électricité sur un occident qui en avait été privé pendant quelques années.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Merci pour ce grand débat, et sachez qu'on ne restera pas inertes ni en tout cas insensibles aux engagements qui ont pu être pris et qu'en tout cas je veillerai à ce que ce projet qui va continuer je l'espère que ce projet en tout cas apporte à cette collectivité et à la population qui y vit le maximum de bien-être.

Merci.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Donc c'est la dernière fois que je vais avoir l'occasion de m'adresser à vous et d'abord je voudrais vous remercier pour tous les témoignages de satisfaction que vous nous avez fait part à la Commission et à moi-même, sur l'organisation de ce débat, sachez que ça nous a passionnés, ça nous a beaucoup intéressés, on a pris connaissance de territoires qu'on ne connaissait finalement qu'assez superficiellement et que je ne dis pas qu'au moment des vacances, ces réunions vont nous manquer, mais il y a une certaine rupture à faire avec un rythme de travail assez intensif.

La chute ne va pas être trop brutale, puisqu'il reste à rédiger le rapport qui est quand même un assez gros travail et qu'on doit remettre début septembre. Je voudrais vous remercier aussi tous, remercier bien sûr tous les participants qui ont passé des soirées, consacré des soirées finalement à ce projet.

J'ai été frappée qu'à aucun moment ce projet ne défende des intérêts particuliers, ce qui n'est somme toute pas si habituel. Tout le monde a compris, qu'il soit pour ou qu'il soit contre, qu'il s'agissait d'enjeux collectifs et ça, c'est véritablement extrêmement intéressant et porteur.

Je voudrais remercier tous les intervenants, il y a eu beaucoup de personnes qui se sont mobilisées pour intervenir, tous l'ont fait gracieusement, il y a eu quelques interventions particulièrement émouvantes, vous voyez très bien desquelles je veux parler, je ne les citerai pas en particulier parce que ça éliminerait les autres, mais vraiment, il y a eu quelques moments tout à fait poignants dans ce débat.

Je voudrais aussi remercier la maîtrise d'ouvrage et RTE. Je dois dire que quelquefois, j'ai eu le sentiment non pas de les torturer, mais en tout cas de les agacer un peu par mes exigences en matière de précisions, d'approfondissements, quand j'ai relevé ce que je considérais comme des contradictions, quand j'ai relayé quelquefois vos questions, mais ils ont montré beaucoup de bonne volonté pour y répondre et ils n'ont jamais manifesté un agacement qui somme toute n'aurait pas été totalement illégitime.

J'ai remercié tout à l'heure Monsieur SERNA qui a très bien joué le rôle.

Alors, je voudrais aussi remercier la presse et les médias, parce qu'ils ont joué un rôle important comme je l'ai dit tout à l'heure dans ce débat, ils ont vraiment relayé l'information même si on n'est pas entièrement et toujours d'accord avec leurs articles, d'ailleurs souvent plus avec les titres qu'avec le contenu des articles eux-mêmes, comme c'est habituel. Ça a été un rouage essentiel sur l'aspect démocratique de ce débat public.

Et puis j'aurais deux mots un peu plus particuliers pour saluer le travail qui a été fait par les prestataires qui nous ont accompagnés pendant ce débat, c'est un débat dont l'organisation n'a pas connu de couac, si je peux m'exprimer ainsi, ça a été tout à fait parfait et c'était dû à deux bureaux d'études qui s'appellent État d'Esprit et CDV Événements.

Et puis enfin, à votre nom à tous et comme elles ne sont plus je crois dans la salle, leur modestie n'aura pas à en souffrir, je voudrais remercier notre secrétariat général qui est composé d'Alexandra MOREAU et Julie QUENTEL. Mais si, Alexandra est là, je la vois qui rougit comme un phare, voilà, Julie doit être tout au fond, elle se cache, parce qu'elles ont vraiment assuré un contact avec le public, dans une très très grande transparence dans tout le travail qui a été fait.

Alors, c'est le moment de conclure pour cette dernière séance, on a prévu un petit pot, une espèce de verre du débat en quelque sorte, assez modeste, mais qui, je crois, vous attend de l'autre côté du rideau où vous avez pu entendre, il y a deux petites filles qui jouent, en l'occurrence la petite fille d'Alexandra et ma propre petite fille qui sont venues écouter le débat, mais elles sont peut-être encore un peu jeunes pour y participer.

Donc je vous invite à passer de l'autre côté et je vous remercie encore de cette participation.